

RAPPORT D'ACTIVITES 2025

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde doit remettre aux Maires des Communes membres un rapport d'activités avant le 30 septembre de chaque année.

Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Communauté de Communes peuvent être entendus.

Ce rapport fait état de l'activité de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'année 2025.

I – L’INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

A – SON FONCTIONNEMENT

B – STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

A – LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ L’aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire

a – SCoT de l’aire métropolitaine bordelaise

b – Elaboration du PCAET

c – Aménagement numérique

2/ Actions de développement économique

a – Pépinière d’entreprises de Cestas

b – Relations partenariales

c – Animations mises en œuvre

d – Inventaire des zones d’activités économiques

e – Aménagement des zones d’activités

3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

a – Aire d’accueil des gens du voyage de Cestas

b – Aire d’accueil des gens du voyage de Saint Jean d’Illac

4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

a – Traitement des déchets ménagers et assimilés – création d’UNITOM 33

b – Redevance spéciale pour les professionnels

c – Fourniture et livraison de bacs

d. – Données de collecte 2025

e – Les déchetteries

f – Prévention des déchets

g – Bilan financier

5/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

B – LES COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

1/ Protection et mise en valeur de l’environnement

2/ Politique du logement et du cadre de vie

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie – pistes cyclables

4/ Action sociale d’intérêt communautaire

a – L’accompagnement individualisé des demandeurs d’emploi

1 – Le service emploi : un outil structurant au service du territoire

2 – L’accompagnement des habitants vers l’emploi

2.1. Un vivier actif et suivi dans la durée

2.2. Des ateliers collectifs renforcés et renouvelés

2.3. Une orientation vers des experts, mission phare du service emploi

3 – Le soutien aux entreprises locales

3.1. Un réseau d'entreprises consolidé

3.2. Innover dans les formats de rencontre

4 – Des actions à fort impact reconduites

5 – Partenariats, communication et évaluation

5.1. Une adhésion renouvelée à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

5.2. Des synergies territoriales renforcées

5.3. Une communication renforcée

5.4. Une démarche qualité affirmée

b - Les PLIE

c - Les Missions locales

d - L'IREP

e - L'Accorderie de Canéjan et Pays des Graves

f - Les clefs du jardin

g - Convention Territoriale Globale

5/ Eau et assainissement

C – LES COMPETENCES FACULTATIVES

1/ Transports

A. Bilan annuel

a - Transport scolaire

b - Transport de proximité Prox'bus

c - Transport à la demande

d - Sorties scolaires

B. Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié

C. Travaux engagés avec Nouvelle Aquitaine Mobilité

a - Car Express 410 :

b - Car Express 480 :

D – LES OUTILS DE LA MUTUALISATION

1/ Les services communs – La mise à disposition du personnel

2/ Coopérations avec la Communauté de Communes de Montes

- a - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)*
- b - Fonds européens territorialisés – Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional (AMI)*
- c - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)*

III – FINANCES

A - LES COMPTES ADMINISTRATIFS

- a - Budget principal*
- b - Budget annexe des transports*
- c - Budget annexe du parc d'activités de la Briqueterie*
- d - Budget annexe du parc d'activités du Courneau*
- e - Budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin*
- f - Budget annexe de la zone d'activités SJI/Pierroton*
- g - Budget annexe de la zone d'activités Illaguet Nord*

B - LA FISCALITE

- a - Taxes directes locales*
- b - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)*
- c - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)*
- d - Dotation de solidarité*
- e - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC)*
- f - Fonds de concours 2022-2026*
- g - Subventions*

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

A – LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

B – LA GESTION DU PERSONNEL

C – MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES

I - L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

Créée en janvier 2013, la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE regroupe les communes de CANEJAN, CESTAS et SAINT JEAN D'ILLAC.

Elle est issue de l'intégration de SAINT JEAN D'ILLAC au sein de la Communauté de Communes Cestas-Canéjan créée en 1999.

Elle compte 32 295 habitants.

A – SON FONCTIONNEMENT

Son Président Pierre DUCOUT et ses Vice-Présidents (Messieurs QUINTANO, BEYRAND, GARRIGOU, PROUILHAC et CELAN) composent le bureau qui se réunit préalablement à chaque réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire (28 élus), s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année : les 24 mars, 8 avril, 23 juin, 23 septembre et 15 décembre et s'est prononcé sur 126 dossiers dont les thématiques sont :

- *Administration générale* : 7
- *Ressources humaines* : 13
- *Finances* : 47
- *Aménagement de l'espace* : 10
- *Développement économique - emploi* : 18
- *Développement durable - recyclerie* : 14
- *Logement* : 4
- *Transports - Mobilité* : 6
- *Motion* : 1
- *Communication* : 6

B – STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les domaines dans lesquels la Communauté de Communes intervient, communément appelés « compétences », sont retranscrits dans les « statuts ».

Depuis mars 2020, et par délibérations, les statuts de notre Communauté de Communes ont été mis à jour afin de tenir compte des évolutions législatives et du périmètre de ses compétences :

- 15 décembre 2020 :
 - Prise en compte des dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT relatives à la fixation du nombre de délégués communautaires
 - Transfert des compétences eau et assainissement prévu au 1^{er} janvier 2023
 - Déclaration d'intérêt communautaire pour la réalisation d'une piste cyclable (desserte de la ZA Pot au Pin sur la Commune de Cestas)
- 22 mars 2021 : Modification statutaire pour se doter de la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités
- 20 septembre 2021 : Inscription du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans les compétences facultatives
- 31 mars 2022 : Report du transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 et détermination de l'intérêt communautaire de l'entretien des fossés d'eaux pluviales constituant des fossés d'utilité publique

- 15 décembre 2025 : Report du transfert de la compétence eau et assainissement
La Communauté de Communes sera coordonnatrice du groupement de commandes à créer pour la procédure de passation du/des contrats de délégation de service public qui devra/devront entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2028

II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRE

A – LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

a – SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

La Communauté de Communes est membre du SYSDAU. Le Syndicat mixte créé en 1996 est chargé de la mise en œuvre et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise. Il regroupe Bordeaux Métropole, le Département et 7 Communautés de Communes.

Le SCoT est un outil de planification qui coordonne les différentes politiques publiques composant la vie du territoire : habitat, déplacements, développement économique, commercial, environnement.

En 2025, le SYSDAU a franchi une étape importante avec l'arrêt puis l'approbation du nouveau SCoT bio-climatique, adopté le 11 décembre 2025 après une phase de concertation, de consultation et d'enquête publique.

L'évolution majeure apportée est de faire évoluer la planification territoriale vers un modèle davantage centré sur l'adaptation au changement climatique, la sobriété foncière et la résilience des territoires. Il ne s'agit plus uniquement de planifier le développement urbain, mais de mieux construire, moins consommer d'espace, préserver les sols vivants, renforcer la nature en ville, protéger les espaces agricoles et forestiers, et mieux prendre en compte les risques climatiques (chaleur, inondation, ressources en eau, artificialisation).

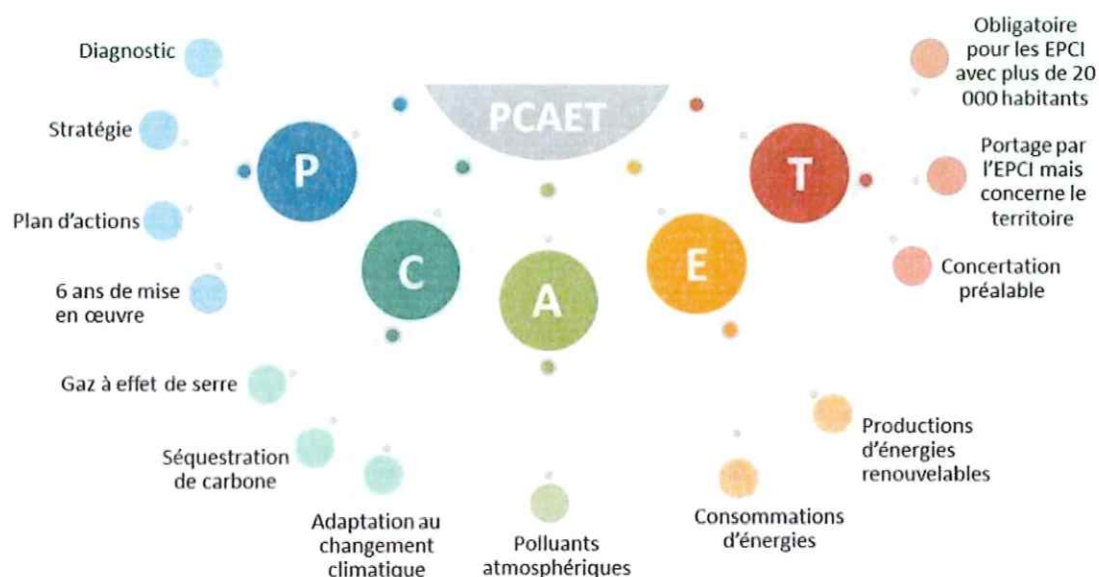
Une participation financière de 31 556 € a été attribuée au SYSDAU.

b – Elaboration du PCAET

L'année 2025 marque une nouvelle étape déterminante pour la communauté de communes avec la structuration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Suite à la délibération n°2024-6-15 du 18 décembre 2024 ayant autorisé la création d'un poste dédié, une chargée de mission PCAET a été recrutée en janvier 2025, permettant ainsi d'engager concrètement la phase opérationnelle du projet.

Un PCAET c'est quoi ?



Durant le premier semestre 2025, un travail associant les services internes s'appuyant sur les diagnostics commandés au SYSDAU et arrêtés en février en place du plan.

Ce travail s'est notamment traduit par :

- des rencontres et la mobilisation des partenaires institutionnels et techniques (ADEME, Région, ALEC, chambres consulaires...);
- la structuration des réunions de travail nécessaires à l'élaboration du programme d'actions.

Cette démarche s'est inscrite dans une logique partenariale élargie et de cohérence avec les dynamiques départementales. À ce titre, la communauté de communes a participé à différents groupes de travail et réunions d'expertise à l'échelle du département, permettant d'assurer une articulation avec les stratégies territoriales existantes, de partager les retours d'expérience et de consolider les choix méthodologiques et opérationnels du PCAET.

Objectifs PCAET



Objectif 1 : Réduction de la consommation d'énergie

La Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde vise à réduire ses consommations énergétiques finales de 1 110 GWh à 437 GWh d'ici 2050. Cette réduction ambitieuse se fera par étapes, réparties en 5 tranches de 6 ans, pour diminuer au total 673 GWh.

Objectif 2 : Développement des énergies renouvelables et du mix énergétique

La Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde prévoit d'augmenter la production d'énergies renouvelables de 397 GWh à 610 GWh d'ici 2050. Cette progression de 213 GWh sera réalisée progressivement, par étapes successives tous les 6 ans, pour un mix énergétique plus durable.



Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'air, réduction des gaz à effet de serre et séquestration du carbone

Dans l'optique d'atteindre la neutralité carbone en 2050, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à environ 145 000 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2032, tout en améliorant la qualité de l'air et en favorisant la séquestration du carbone.

Objectif 4 : Améliorer la résilience climatique et accompagner la transition agroécologique

La Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde vise à renforcer sa capacité à s'adapter aux effets du changement climatique. Le PCAET encourage la transition agroécologique pour limiter les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, tout en améliorant la gestion des sols et leur capacité à stocker le carbone.



Parallèlement, un calendrier d'élaboration a été formalisé, intégrant les étapes réglementaires obligatoires (évaluation environnementale stratégique, consultation du public, avis des personnes publiques associées).

L'année a été consacrée à approfondir et finaliser les travaux de rédaction :

- consolidation du diagnostic territorial : consommation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, vulnérabilité climatique, qualité de l'air, biodiversité ;
- élaboration des orientations stratégiques du PCAET, en cohérence avec les objectifs nationaux, régionaux et les spécificités locales ;
- rédaction du programme d'actions opérationnelles, articulé autour des grandes priorités : efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, préservation des milieux naturels, économie circulaire.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

proposition

AXE 1	Transversale - repenser notre gouvernance et accompagner les transitions
AXE 2	Réduire ses consommations d'énergie et viser la sobriété énergétique
AXE 3	Renforcer la production d'énergie renouvelable locale
AXE 4	Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone
AXE 5	Améliorer la qualité de l'air
AXE 6	Améliorer la résilience climatique
AXE 7	Accompagner la transition agro-écologique

Des temps d'échanges ont été organisés au sein de chacune des communes membres en associant tant les élus communaux que l'ensemble des services.

Conformément aux exigences réglementaires, plusieurs actions de concertation ont été menées en 2025 :

- réunions de présentation auprès des élus communaux ;
- ateliers thématiques avec les acteurs socio-économiques (entreprises, associations, agriculteurs) ;
- création d'outils de communication : synthèses pédagogiques, supports de présentation.

Ces actions visaient à partager les enjeux climatiques et énergétiques du territoire et à recueillir les attentes des acteurs locaux afin d'enrichir le programme d'actions.

Le travail réalisé a permis d'aboutir à une version structurée et cohérente du PCAET incluant :

- le diagnostic finalisé,
- la stratégie territoriale,
- le programme d'actions,
- l'évaluation environnementale stratégique.

Ces éléments ont été préparés en vue de leur présentation au Conseil Communautaire en 2026, qui sera suivie de la consultation réglementaire du public avant approbation définitive.

L'année 2025 aura ainsi été consacrée à la structuration, la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des volets du PCAET. Elle marque la transition entre la phase d'élaboration initiée en 2024 et la future phase de déploiement opérationnel de la stratégie climat-air-énergie à l'échelle du territoire.

c – Aménagement numérique

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Ses missions sont :

- le déploiement des infrastructures numériques et du très haut débit
- le développement des usages et services numériques dans les collectivités

Pour 2025, le montant de la contribution obligatoire s'est élevé à 16 066 €. Le montant de l'adhésion aux services numériques est de 10 601 €.

Une convention de mutualisation a également été signée pour la mise à disposition d'un montant total de 26 339,69 €.

Cette somme est répartie entre :

- Cestas : mise à disposition sur 2 jours par semaine pour un montant de 21 071,75 €
- Canéjan : mise à disposition sur 1 jour par semaine pendant 4 mois pour un montant de 5 267,94€

2/ Actions de développement économique

Dans la continuité du recrutement du nouveau directeur du développement économique et de l'emploi, une feuille de route pour l'année 2025 a été élaborée en tenant compte des priorités identifiées par les élus auxquelles ont été ajoutés un panel d'actions en cohérence avec les besoins et attentes exprimés par les acteurs économiques, représentants des entreprises et services transverses de la Communauté de Communes.

a - Pépinière d'entreprises de Cestas

Un état de lieux de l'occupation de la pépinière d'entreprises de Cestas a été effectué entre septembre et décembre 2024. Il a permis d'identifier et confirmer plusieurs pistes d'amélioration à mettre en œuvre en 2025 afin d'une part de répondre à des obligations réglementaires (nouvelles conventions d'occupation sur 3 ans, règlement intérieur) et d'autre part de procéder à des ajustements tarifaires afin d'équilibrer les coûts constatés de fonctionnement de l'équipement avec les montants de redevance et de provision pour charges perçues (application de l'index ILAT sur les loyers, réajustement et application de la provision sur charge au m2 occupé, facturation à la consommation individuelle).

Ces orientations ont été présentées et validées en comité de pilotage de la pépinière en présence des élus, représentants du club d'entreprises CE2C et des entreprises hébergées le 11 mars 2025. Les principaux changements prévus ont été adressés aux acteurs sous convention le 3 juin 2025 pour une date exécutoire au 1^{er} septembre 2025. Les différentes évolutions réglementaires et tarifaires de la pépinière d'entreprises ont été adoptées en conseil communautaire par délibération 2025/3/14 du 23 juin 2025. A l'exception du départ d'une entreprise au mois d'août, toutes les conventions et annexes ont été envoyées début juillet aux entreprises et ont été retournées signées.

Par ailleurs, le service a accueilli au mois de juin, une chargée de développement économique majoritairement dédiée à la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises. Elle a notamment organisé la demi-journée portes ouvertes du 2 octobre qui a permis d'accueillir plusieurs entrepreneurs pour expliquer et détailler l'offre d'hébergement proposée et l'accompagnement dédié. Elle a également travaillé sur la modernisation et la fréquence de la communication pour renforcer l'attractivité de la pépinière et son panel de services.

Enfin, conformément aux orientations de la commission de développement économique, un travail d'évaluation est en cours pour confirmer ou infirmer la destination actuelle de notre pépinière. Un état des avancées en termes d'accueil de nouvelles entreprises et d'accompagnement devra être présenté dans la continuité des actions de redynamisation mises en œuvre depuis septembre 2025.

b – Relations partenariales

⇒ Club d'entreprises et association de commerçants :

Le service informe régulièrement les différentes structures fédérant les acteurs économiques, des événements organisés en faveur des entreprises afin que ces dernières puissent diffuser l'information auprès de leurs adhérents et possiblement s'impliquer dans la co organisation / co animation.

Un travail partenarial actif a permis de renforcer les liens avec les entreprises du territoire.

Un travail collaboratif avec le **CE2C** (Club des Entreprises de Cestas et Canéjan) a permis la réalisation de diverses actions d'animation auprès de ses adhérents. Le club, qui a fêté ses 10 ans d'existence, continue à contribuer à la dynamisation du tissu économique local tout en développant sa base d'entreprises adhérentes.

Pour rappel, le CE2C est autorisé à occuper, à titre gracieux, un bureau au sein de la Pépinière d'entreprises dans le cadre d'une convention de 2 ans. Le club a également bénéficié d'une subvention d'un montant de 6 000 € (délibération n°2025-2-16 du 8 avril 2025).

Un nouveau club d'entreprises, **Bordeaux Ouest Dirigeants**, a été créé sur le territoire. Basé sur Saint Jean d'Illac depuis juin 2025, la structure vise principalement l'accompagnement des dirigeants d'entreprises de plus de 10 salariés et prévoit d'organiser des conférences et master class thématiques animées par des experts afin d'enrichir les réflexions de ses adhérents. Des échanges sont en cours pour identifier les champs possibles de coanimation localement avec le service de développement économique et ses partenaires en 2026.

L'association des commerçants **Ecoclub** et le club d'entreprises **CESIM**, tous deux basés à St Jean d'Illac, sont systématiquement destinataires de l'ensemble des informations et invitations diffusées la Communauté de Communes.

⇒ Partenaires du développement économique :

L'exercice par une collectivité locale de sa compétence en matière de développement économique revêt une importance essentielle dans la construction de la dynamique économique de son territoire. En investissant la sphère économique, la collectivité s'engage activement à stimuler la croissance locale et la création d'emplois tout en veillant à essayer de renforcer la cohésion sociale.

Considérant la volonté de notre Communauté de Communes de préserver un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à encourager l'innovation, il est indispensable de renouveler des liens étroits avec les principaux acteurs locaux de l'écosystème entrepreneurial que sont :

- La **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** Bordeaux Gironde qui propose un large éventail de services pour accompagner les porteurs de projet et les entreprises au travers de dispositifs et de ressources expertes pour assurer l'accompagnement, la formation et les outils depuis la création jusqu'au développement en passant par la cession / transmission / reprise.
- La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** Gironde qui couvre un périmètre de missions similaire à celui de la CCI pour le public des entreprises uniquement artisanales auquel s'ajoute la gestion et l'animation de centres de formations de l'artisanat (CFA).

Les services de la CCI et de la CMA, au travers de leurs conseillers territoriaux dédiés, ont été impliqués dans la coanimation des événements thématiques organisés à l'attention des acteurs économiques (voir *c – animations mises en œuvre*).

Un conventionnement avec les deux chambres consulaires est à l'étude pour leur permettre d'intensifier leur temps d'intervention sur le territoire, de proposer des services additionnels en cohérence avec la stratégie de développement et de contribuer activement à la mise en place de nouvelles actions conjointes.

- **France Active** Nouvelle Aquitaine accompagne et finance les entrepreneurs les plus éloignés des réseaux bancaires et les structures les plus engagés (entreprise de l'ESS et associations) et est intervenu sur plusieurs animations territoriales.
- **Invest In Bordeaux** assure les missions d'une agence de développement économique à l'échelle départementale. Elle conseille et accompagne les entreprises, de toute taille et de tout secteur d'activités, dans leurs projets d'implantations, d'investissements ou de développement en Gironde. La Communauté de Communes a renouvelé son adhésion annuelle pour un montant de 3 000 €.

- **Initiative Gironde** soutient les créateurs ou repreneurs d'entreprises propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements et qui ont un besoin d'accompagnement.
La Communauté de Communes a signé une convention partenariale avec Initiative Gironde et versé une subvention de 3 200 €.
- **Le GRAPE**, association à but non lucratif ayant pour objectif de mettre en réseau les pépinières d'entreprises de la Région Nouvelle Aquitaine.
La Communauté de Communes a renouvelé son adhésion annuelle pour un montant de 500 €.
- **La FRENCH TECH de Bordeaux**, fédère l'ensemble de l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire bordelais et néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...). L'association a pour but de développer la croissance des écosystèmes des startups et entreprises innovantes bordelaises et néo-aquitaines.
La Communauté de Communes a conclu une convention partenariale sur 3 années (2023-2025) pour un montant annuel de cotisation de 800 €.
- **BORDEAUX TECHNOWEST**, structure d'accompagnement de l'innovation sur le territoire bordelais, au service du développement de projets innovants. Elle accompagne également le développement économique du Territoire. La participation communautaire 2025 est de 5 000 €.

c – Animations mises en œuvre

- ⇒ Ateliers de concertation organisés en coordination avec le service des transports sur la mobilité avec les entreprises adhérentes au CE2C et les acteurs économiques des zones d'activités Jarry et Pot au Pin en février 2025 afin de collecter leurs contraintes et préconisations dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) initié par la CC Jalle Eau Bourde.
- ⇒ Atelier de concertation organisé en coordination avec la chargée de mission PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avec les entreprises adhérentes au CE2C en avril 2025 afin d'identifier les actions mises en œuvre localement et recueillir les propositions susceptibles de s'inscrire dans le plan d'actions à mettre en œuvre au niveau local dans le cadre de la transition écologique.
- ⇒ Présentation du fonctionnement et de l'accompagnement proposé aux entreprises par le service de développement économique & de l'emploi aux adhérents des clubs d'entreprises (CE2C, Bordeaux Ouest Dirigeants) en mars 2025.
- ⇒ Présentation de l'offre de services des chambres consulaires (CCI et CMA) aux clubs d'entreprises et leurs adhérents (CE2C, Bordeaux Ouest Dirigeants, CESIM, Ecoclub St Jean d'Illac, BNI) en mars 2025.
- ⇒ Evènement « Boostez vos Projets » dédié aux solutions de financement et cofinancement des entreprises dans le cadre de leurs investissements (dont le GAL – Groupement d'Action Local) coorganisé avec la CC Montesquieu sur Saucats en juin 2025 et animé par les partenaires au développement économique des deux territoires (banques, Initiative Gironde, France Active, Région Nouvelle Aquitaine, BPI France)
- ⇒ Organisation des Soirées Entreprises (VDLV Cestas en janvier 2025, Point P Canéjan en juin 2025) permettant de réunir les acteurs économiques, les élus communaux et communautaires ainsi que les partenaires pour renforcer les liens et interactions.
- ⇒ Atelier transmission / cession d'entreprises animé par la CCI et la CMA organisé en novembre 2025 auprès d'entrepreneurs en cours de réflexion et en coordination avec le mois de la Transmission porté par la Région Nouvelle Aquitaine et ses partenaires territoriaux.

- ⇒ Atelier Objectif Entreprendre #2 en novembre 2025 dédié aux porteurs de projet d'entreprise coanimé avec les chambres consulaires, les Co financeurs (France Active) et France Travail (dispositifs d'accompagnement).
- ⇒ Contribution à la construction et organisation des ateliers de concertation avec les commerçants et acteurs économiques de la commune de St Jean d'Illac dans le cadre du projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre-bourg organisés de novembre 2025 à avril 2026.

d – Inventaire des zones d'activités économiques

L'article L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme créé par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat & Résilience » impose aux autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE, la réalisation d'un inventaire portant sur **l'identification, l'état parcellaire et le taux de vacance** pour l'ensemble des zones d'activités présentes sur le territoire de notre intercommunalité.

L'inventaire a été initié en juin 2023 et finalisé en décembre 2023 dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 12 juin 2023 avec le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA). Les espaces inventoriés correspondent au périmètre des 19 ZAE réparties sur notre territoire.

L'état des lieux des zones a été établi à l'appui de données foncières et économiques (données fiscales notamment) et un complément d'informations a été apporté par des enquêtes et visite de terrain ainsi que par la prise de contact par téléphone auprès des entreprises.

Ce travail a permis de lister un état parcellaire des unités foncières, l'identification des occupants et le taux de vacance. Le nombre d'emplois dans chaque zone et la consommation foncière dédiée ont également pu être évalués.

Une consultation sur une durée de 30 jours a été menée auprès des propriétaires et occupants, par la mise à disposition d'un questionnaire mis en ligne le 7 juillet 2025 sur différents canaux de communication des collectivités. Aucune contribution n'a été apportée.

A l'issue de la consultation, un descriptif par zone ainsi qu'un tableau global ont été produits précisant :

- Le tissu économique, dont le nombre d'entreprises, les filières principales identifiées, le nombre d'emplois estimé,
- Le foncier et l'aménagement, dont le zonage (document urbanisme), la maîtrise foncière et les principaux propriétaires fonciers,
- L'immobilier, dont le patrimoine bâti et son emprise au sol,
- Les sites et sols pollués si existants,
- La vacance des locaux si existante,
- les terrains encore disponibles et la vacance,
- La liste des 50 principaux établissements par zone d'activités, dont la nature de l'activité et la tranche d'effectifs salariés.

L'approbation de l'inventaire a fait l'objet de la délibération n°2025/4/9 adoptée en conseil communautaire le 23 septembre 2025.

Les éléments de l'inventaire ainsi que la délibération ont été notifiés au Sysdau en charge du schéma de cohérence territoriale. Ils ont également été importés dans l'observatoire économique dont le service s'est doté courant 2025 afin que sa mise à jour puisse être automatisée sans recourir à un nouveau travail de recensement.

La mise à jour de l'inventaire des ZAE devra être effectuée et communiquée au Sysdau dans 6 ans conformément à la réglementation.

e- Aménagement des zones d'activités

❖ Parc d'activités du Courneau II

Des démarches ont été entreprises auprès de la SCI Paola permettant l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la dernière tranche de la piste cyclable reliant Cestas et Canéjan.

Les travaux seront achevés dans le courant du premier trimestre 2026.

Des conventions de servitudes ont été signées avec ENEDIS dans le cadre des travaux de raccordement des lots bâtis SCI CIVILBOUT/SCI FEBRAC/SCI ARCADIA PRODUCTION sises Impasse de la Rouilleuse et des travaux de raccordement de la société IPONAE sise Avenue de Guitayne.

❖ Salle du Courneau

* Travaux réalisés par les services :

- Dépannage serrure
- Création de prises de courant dans la grande salle pour table du juge
- Réfection des éclairages extérieurs côté chasseurs
- Mise en place d'éclairages en LED

La société Sport Fitness 33 a dû mettre fin à son activité en juin 2025.

Depuis septembre 2025, la salle est mise à disposition aux associations sportives de CANEJAN et CESTAS (basket et handball en majorité). Un agent dédié à son entretien a été recruté sur un contrat de 20h/semaine.

❖ Zone d'activités de Pot au Pin

Par délibération n°2024/4/10 du 3 juillet 2024, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'une convention tripartite pour permettre l'acquisition et la commercialisation des terrains de la Zone d'Activités de Pot au Pin II.

Un avenant a été signé par délibération n°2025/1/26 du Conseil Communautaire du 24 mars 2025, permettant également d'ajuster :

- les conditions suspensives pour prendre en compte des dispositions spécifiques à la réalisation d'un lotissement dans le cadre d'un permis d'aménager
- le périmètre des terrains cédés à la SCI AMASSA pour permettre la cession d'un terrain de 5000 m² au propriétaire du terrain mitoyen (ALDI)

Le permis d'aménager a été accordé le 13 octobre 2025.

Par arrêté du 22 mai 2023, une subvention DETR a été accordée à la Communauté de Communes pour les travaux d'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités de Pot-au-Pin.

Les délais des procédures administratives n'ayant pas permis de démarrer les travaux avant mai 2025, un arrêté portant prorogation a été accordé le 16 juin 2025, permettant de reporter la date de démarrage des travaux avant le 21 mai 2026.

Par délibération n°2025_4_16 du 23 septembre 2025, la Communauté de Commune a été autorisée à acquérir les emprises nécessaires à l'aménagement d'une piste cyclable en site propre le long du chemin de Pot-au-Pin.

❖ Zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton

Les locaux situés sur le terrain MONDI sont occupés par les entreprises :

- DETEXIAL
- IFGS

Chaque société a signé une convention d'occupation précaire, définissant les modalités techniques et financières de l'occupation des locaux.

Un projet d'aménagement de ce site est en cours d'élaboration sous l'égide de la Commune de Saint Jean d'Illac.

❖ Zone d'activités Illaguet Nord

Une réflexion est en cours sous l'égide de la Commune de Saint Jean d'Illac sur l'aménagement de cette zone compte tenu des conclusions de l'étude environnementale ainsi que du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts de la Commune.

3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage et des terrains familiaux

Depuis la loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », les EPCI exercent à compter du 1^{er} janvier 2017, une compétence obligatoire en matière de gens du voyage.

Ils sont chargés de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage.

❖ Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Gironde (2019-2024)

Approuvé par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, ce schéma est élaboré et révisé tous les 6 ans par le représentant de l'Etat et le Président du Conseil Départemental.

Il a pour objectif de coordonner les informations et les actions en matière d'accueil, d'habitat, d'emploi, d'action sociale, et d'accès à la citoyenneté. Il doit également permettre aux collectivités locales compétentes de se doter d'outils pour répondre aux besoins des voyageurs.

Son contenu est élaboré à partir d'une évaluation de l'offre existante et des besoins sur le territoire en termes d'équipements d'accueil, d'ancrage territorial de stationnements illicites, d'accès aux soins, à la scolarisation et aux droits pour les gens du voyage.

Il est structuré en deux chapitres :

- les orientations : elles portent sur les différents volets constitutifs du schéma départemental relatifs à l'accueil des itinérants, à l'accueil des groupes de grand passage, à la sédentarisation et aux actions à caractère social.
- les prescriptions et programmes d'actions : fiches-actions portant sur les outils d'animation et de suivi du schéma ainsi que sur les actions relatives à l'accompagnement des situations de sédentarisation et les actions à caractère social.

Une fois le schéma adopté, ses prescriptions et notamment la réalisation des aires d'accueil, doivent être mises en œuvre dans un délai de 2 ans.

Notre territoire communautaire dispose de deux aires d'accueil des gens du voyage :

- Aire d'accueil à Cestas, mise en service en 2006, composée de 15 emplacements soit 30 places
- Aire d'accueil à Saint Jean d'Illac, mise en service en 2008, composée de 12 emplacements soit 24 places

Ces deux aires d'accueil sont conformes au schéma de 2019 et répondent aux besoins du territoire.

La procédure de révision du Schéma Départemental a été engagée lors de la Commission Départementale consultative des Gens du Voyage qui s'est tenue le 5 décembre 2024, suivie d'une phase de diagnostic.

Cette révision vise à définir un équilibre satisfaisant entre d'une part, la venir et le droit des gens du voyage à pouvoir stationner et habiter dans des conditions décentes et d'autre part, la gestion des stationnements illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence.

L'élaboration des premières prescriptions a fait l'objet d'échanges avec les collectivités territoriales sous la forme de conférences territoriales.

La présentation des projets d'action a été portée à la connaissance des collectivités lors de la Commission consultative du 16 octobre 2025.

Pour notre territoire, la réhabilitation des aires d'accueil de Cestas et St-Jean d'Illac (mises en service en 2006 et en 2008) est encouragée. L'offre d'accueil doit être complétée par la prescription de 12 à 20 places de terrains familiaux sur le territoire communautaire. Cette obligation de réalisation de terrain familiaux pourra également être mise en œuvre par la réalisation et l'attribution de logement en PLAI-A pour les familles issues de la communauté des voyageurs.

❖ L'accompagnement social

L'Association Départementale des Amis des Voyageurs, ADAV33, a assuré un lien important avec les familles présentes sur les deux aires d'accueil. Une subvention de 7 500 € lui a été versée en 2025.

Conformément à la réglementation, le Projet Social Educatif, document unique sur nos deux aires d'accueil, a été mis à jour.

Il se décline en plusieurs fiches actions :

- L'accueil sur l'aire
- L'accès aux droits
- La scolarisation et la formation des jeunes
- L'insertion sociale et professionnelle
- L'inclusion sociale et territoriale
- L'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé

Un comité de résidents (élus référents, représentants de la CDC, gestionnaire, Association ADAV33) sur l'Aire d'accueil de Cestas s'est réuni le 13 mai 2025 en présence de quelques familles, des élus référents, et de l'ADAV. Un autre comité de résidents s'est tenu à Cestas en décembre 2025.

Le comité de résidents prévu sur l'Aire de Saint Jean d'Illac a été reporté, les familles présentent ce jour n'ayant pas souhaité y participer.

Deux COPIL (un pour chaque aire) se sont réunis cette année, afin de faire le point sur la gestion des aires et présenter le projet social pour chacune d'elle.

❖ Gestion des aires communautaires

La société gestionnaire des aires d'accueil accueille les familles, assure leur installation sur l'aire ainsi que l'accomplissement des formalités administratives d'usage. Les agents chargés de l'accueil jouent un rôle primordial d'information et d'orientation.

Ce rôle concerne :

- le fonctionnement de l'aire d'accueil : horaires, règlement intérieur, tarifs, encaissements, fonctionnement des équipements...
- la vie locale : modalités d'inscription à l'école, aux différents équipements publics, travail d'écrivain public sans engagement de démarche sociale, partenariat avec les services sociaux.

La gestion de nos aires d'accueil a été confiée à la société VAGO dans le cadre d'un marché de prestation de service à compter du 6 mai 2025, pour une durée de 20 mois ferme, 181 024,40 € HT soit 217 229,28 € TTC.

Des outils informatiques sont mis à disposition du prestataire pour assurer la gestion des fluides et le paiement des droits de place.

❖ **Le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage**

Le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage a pour but de favoriser le bon fonctionnement de l'aire et de préciser les obligations respectives des voyageurs et de la collectivité.

Celui-ci doit être conforme au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Le règlement intérieur de nos deux aires d'accueil a été modifié à la demande des services de l'Etat afin d'être conforme aux derniers textes réglementaires et validé par délibération n°2024_6_24 du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tarif de l'aire d'accueil de Cestas est :

- Consommation d'eau : 2,00 €/m3
- Consommation d'électricité : 0,17 €/kwh
- Droit de place journalier : 2,50 €

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tarif de l'aire d'accueil de Saint Jean d'Illac est :

- Consommation d'eau : 2,78 €/m3
- Consommation d'électricité : 0,17 €/kwh
- Droit de place journalier : 2,30 €

a – Aire d'accueil des gens du voyage de Cestas

17 familles ont été accueillies, se répartissant comme suit : 39 personnes dont 12 hommes, 16 femmes et 11 enfants de moins de 18 ans.

DEPENSES 2025	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Eau et assainissement	14 435,29 €
Fourniture de petits équipements	36 137,69 €
Autres services extérieurs	3 293,58 €
Electricité & Energie	34 916,87 €
Prestations et maintenance	66 849,90 €
Frais de télécommunication	1 332,41 €
Assurance	285,96 €
Remboursement personnel extérieur	33 411,27 €
Déchets	4 166,71 €
TOTAL	194 829,68 €
RECETTES 2025	
Recettes des usagers	0 €
Subventions	40 531,22 €
Autofinancement	154 298,46 €
TOTAL	194 829,68€

*** Travaux réalisés par les services :**

- Remplacement des éclairages publics
- Branchement en eau des emplacements 1 et 2
- Réparation des mitigeurs sur douche local à côté du gardien

L'aire d'accueil a été fermée du 4 au 24 août pour la réalisation de gros travaux.

Pendant cette période, l'aire a été occupée illégalement par des voyageurs, n'ayant pas permis de réaliser l'ensemble des travaux prévus.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE :

Plusieurs voyageurs se sont installés de façon illicite pendant la fermeture de l'Aire (à partir du 14 août). Refusant de quitter les lieux et faute de conventionnement conformément au règlement intérieur, un constat d'installation illicite a été réalisé à l'encontre de 7 familles stationnées illégalement sur l'aire d'accueil. Une procédure d'expulsion est en cours.

Enfin, 6,78 tonnes de déchets entreposés à l'entrée de l'Aire ont été évacués par la société VEOLIA pour un coût total de 6 519,11 € TTC à la charge de la Communauté de Communes.

b - Aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac

21 familles ont été accueillies, se répartissant comme suit : 45 personnes dont 14 hommes, 18 femmes et 13 enfants de moins de 18 ans.

DEPENSES 2025	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Eau et assainissement	6 521,05 €
Energie & électricité	16 917,82 €
Fournitures petits équipements	1 451,35 €
Prestations de maintenance	67 055,08 €
Frais de télécommunications	1 229,14 €
Autres services extérieurs	5 432,95 €
Assurance	190,64 €
Remboursement personnel extérieur	21 870,13 €
TOTAL	120 668,16 €
RECETTES 2025	
Recettes des usagers	5 566,13 €
Subventions	25 037,75 €
Participation de la Métropole	45 032,14 €
Autofinancement	45 032,14 €
TOTAL	120 668,16 €

L'aire d'accueil a été fermée du 7 au 27 juillet pour la réalisation de gros travaux par :

- Société VAGO :
 - Nettoyage de l'aire et ses abords
 - Peinture
 - Fil à linge remis sur tous les emplacements
 - Interventions diverses sur les emplacements 1/2, 9/10 et 11/12
- Services communaux mutualisés de Cestas :
 - Fabrication portail local accueil

- Prestataire de service :
 - Curage du réseau EP/EU

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE :

Des voyageurs se sont installés de façon illicite le matin de la réouverture de l'aire fin juillet, le local technique a été forcé. Des raccordements illicites ont également été constatés.

Les équipes du gestionnaire ainsi que les agents de la Communauté de Communes venus constater la situation ont été pris à parti et menacés par un voyageur.

A ce jour, les interventions sur cette aire d'accueil restent compliquées, tant pour le gestionnaire et les agents communautaires que pour les prestataires de service.

La Communauté de Communes a sollicité les services d'un huissier pour constater 7 emplacements occupés illégalement, une procédure est en cours.

❖ Financement des aires d'accueil

Comme chaque année, une convention a été signée avec les services de l'Etat (DDETS) en application de l'article L 851-1 du Code de la Sécurité Sociale pour la gestion des aires des gens du voyage. Elle détermine les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 », et détermine les droits et les obligations des parties.

La Communauté de Communes doit fournir, avant le 15 janvier de l'année N+1, une déclaration accompagnée d'un bilan d'activités ainsi que les éléments financiers (recettes des droits de place et dépenses de fonctionnement), permettant de déterminer le montant provisionnel versé dans le courant de l'année.

Pour l'année 2025, ce montant fixé à 67 602,75 € pour les deux aires d'accueil se décompose en :

- Un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes
- Un montant variable déterminé en fonction du taux provisionnel d'occupation des places

4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

a – Traitement des déchets ménagers et assimilés : création d'UNITOM 33

Les quatorze EPCI compétents en matière de traitement des déchets ménagers résiduels sur le département de la Gironde ont poursuivi le travail, initié dès 2022, pour mettre en place une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département au 1^{er} janvier 2028.

L'objectif est la création d'une structure commune pour la gestion des Unités de Valorisation Energétique (UVE) de Bègles et Cenon et la garantie d'un prix unique à la tonne traitée.

Les treize EPCI, hors Bordeaux Métropole, ont constitué une Société Publique Locale (SPL) ayant pour objet d'assurer, pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire, le traitement des ordures ménagères résiduelles. La SPL UNITOM 33 a été créée au 1^{er} septembre 2025. Son siège social est basé au SEMOCTOM à Saint-Léon. Le travail se poursuit pour permettre la création de la structure entre Bordeaux Métropole et la SPL UNITOM 33.

b - Redevance spéciale pour les professionnels

En 2025, le suivi de la redevance spéciale s'est intensifié avec le contrôle des entreprises et la mise en place d'autocollant avec le nom des professionnels pour collecter uniquement ceux respectant le règlement de la collecte et l'acquittement de la redevance spéciale le cas échéant.

Communes	Entreprises recensés collectées par le service public 2024	Assujetti à la redevance spéciale 2024	Entreprises recensés collectées par le service public 2025	redevance spéciale 2025
Canéjan	202	49	256	54
Cestas	400	60	478	75
Saint Jean d'Illac	432	44	494	61
TOTAL	1 034	153	1 228	190

Pour l'année 2025, le montant correspondant à la redevance spéciale s'élève à 115 983,02€

Les interventions relatives au contrôle de la redevance spéciale concernent 265 interventions des agents communautaires.

c – Fourniture et livraison de bacs :

La société SULO fournit et livre les bacs de collecte aux usagers dans le cadre d'un marché sur 4 ans attribué en juin 2022. Un agent de la Communauté de Communes réalise la maintenance des bacs ainsi que les livraisons urgentes.

Prestation de livraison, fourniture, réparation de bacs réalisés en 2025 :

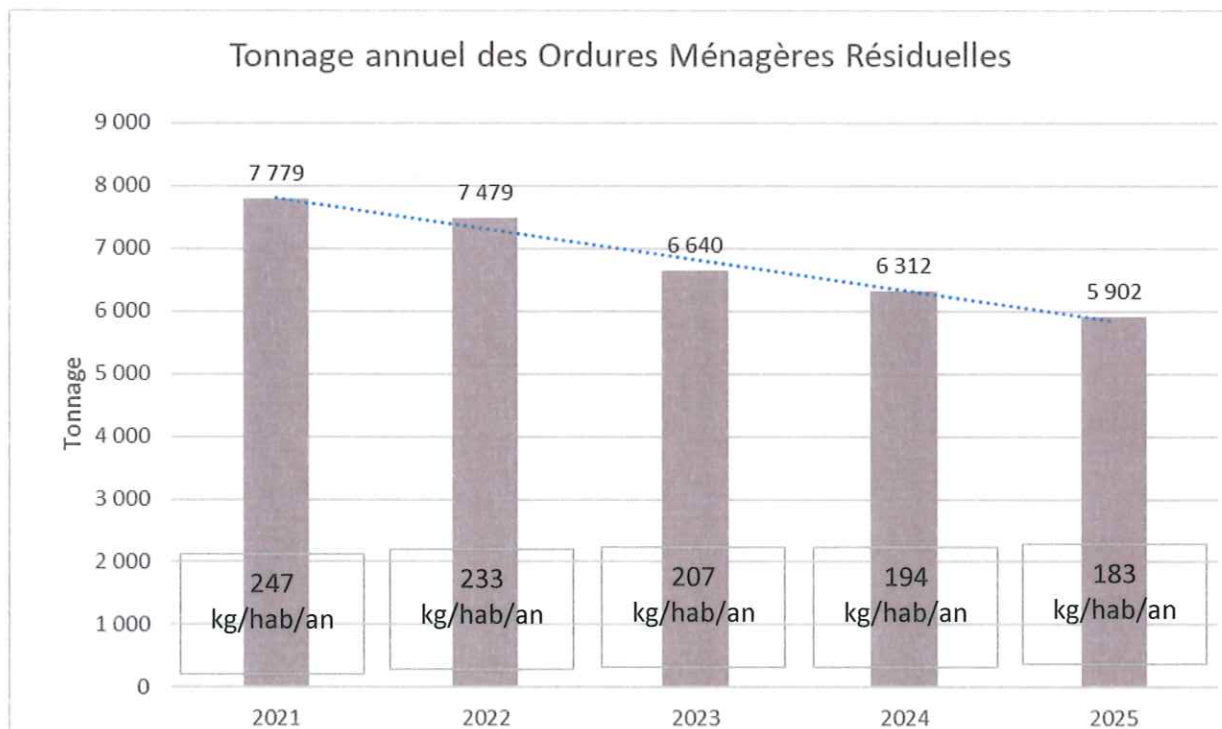
	Nombre de prestations		Prestations par communes			Prestations par type de ménage	
	CCJEB	Prestataire	Canéjan	Cestas	SJI	Ménage	Non ménage
Réparations	18		3	5	10	14	5
Changement capacité	18	87	11	46	48	86	19
Complément	122	130	27	77	148	84	168
Remplacement disparu/volé	5	19	10	9	5	14	10
Remplacement cassé détruit	10	34	8	11	25	29	15
Mise en place	202	145	37	102	208	166	180
Retraits	102		23	38	41	21	81
TOTAL	477	415	119	288	485	414	478

892 interventions ont été réalisées en 2025.

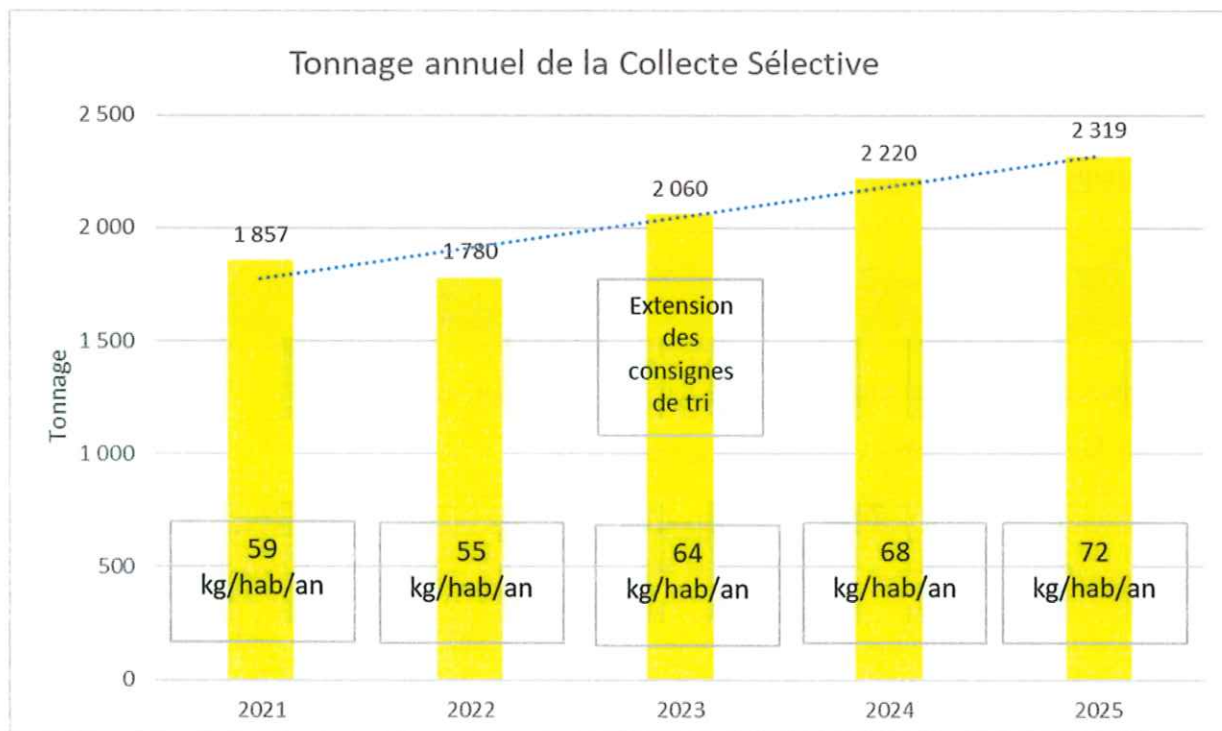
d – Données de collecte 2025

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets ménagers sera établi concernant l'année 2025.

Collecte des ordures ménagères résiduelles : **183 kg/hab.an**



Collecte des emballages ménagers recyclables **72 kg/hab/an**



Collecte du verre **35,54 kg/hab/an**

	2022		2023		2024		2025	
	PàP	PAV	PàP	PAV	PàP	PAV	PàP	PAV
Verre (en tonnes)	970,32	258,72	992,18	142,72	1009,64	116,68	985,81	161,96

Total verre	1 169,04	1 134,90	1 111,00	1 111,00
Ratio (en kg/hab/an)	36,43	35,43	34,59	35,54

PàP = Porte à porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

Collectes par Communes et par flux en 2025

	OMR	EMR	Verre
Canéjan	1 042,03	512,06	176,3
Cestas	3 051,10	1 246,08	621,79
Saint-Jean d'Illac	1 752,68	624,74	383,16
TOTAL	5 901,57	2 319,14	1 147,77

e – Les déchetteries

Le territoire est pourvu de deux déchetteries.

Tonnages des flux principaux récupérés sur les deux déchetteries du territoire :

	2023	2024	2025
TOUT VENANT	2 821,88	2 787,24	2 443,06
DÉCHETS VERTS	5 200,57	5 301,33	5 523,00
GRAVATS	1 383,46	1 442,24	1 360,21
FERRAILLES	197,82	140,32	170,91
BOIS	681,17	767,87	672,32
CARTONS	260,52	252	258,39
DEA (Déchets d'équipements et ameublement)	437,44	594,90	761,98
DEEE	110,78	134,15	112,513
Déchets dangereux		45,18	42,60
TOTAL	11 093,64	11 465,23	11 344,98
RATIO (en kg.hab/an)	346,3	352,1	351,3

Les filières DEA et DMS sont prises en charge à 100% par les éco-organismes.

Fréquentation des déchetteries (nombre de passages annuels) :

	2023	2024	2025
Canéjan	70 013	73 088	74 303
Saint Jean d'Illac	58 007	73 673	67 333
Total	128 474	146 761	141 636

Le marché des déchetteries arrivant à échéance, un appel d'offres a été lancé en septembre 2025. Afin d'homogénéiser le territoire et d'optimiser les coûts, les deux déchetteries ont été regroupées sur le même marché. Le prestataire retenu lors de la CAO du 07 novembre est la société VEOLIA qui exploitera la déchetterie de Canéjan à compter du 13 janvier 2026 et celle de Saint Jean d'Illac à compter du 2 juin 2026.

* – Déchetterie de Canéjan/Cestas

La Communauté de Communes a souhaité réaliser des travaux d'agrandissement de la déchetterie située à Canéjan pour faciliter la collecte des déchets verts avec une plateforme à plat, de fluidifier le trafic et permettre la mise en place de nouvelles filières de valorisation et de réemploi.

Un maître d'œuvre a été retenu en juin 2025, la société HANUMAN, afin de réaliser l'agrandissement de la déchetterie de Canéjan. Les travaux débuteront en mai 2026.

* – Déchetterie de Saint Jean d'Illac

La déchetterie de Saint Jean d'Illac accueille gratuitement les professionnels de Saint Jean d'Illac. En 2025, 519 entreprises ont été accueillies.

f. Prévention des déchets

* Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Les actions du PLPDMA 2023-2028 se sont poursuivies, la commission consultative s'est réunie le 27/03/2025 pour présenter les actions réalisées et les objectifs 2025.

Axe 1 : Être éco-exemplaire : Formation d'agents au compostage. Travail avec les agents en charge des événements sur les communes pour mieux gérer les déchets.

Axe 2 : Communication et sensibilisation : Animations durant « Tous au Compost » en avril sur les 3 communes, 2^{ème} édition village animation « Semaine Européenne de Réduction des Déchets » à Canéjan.

Diffusion des guides compostage.

Axe 3 : Réduire et gérer à la source les biodéchets et les déchets verts : Installation d'un quatrième site de compostage partagé. Journée broyage des déchets verts à Canéjan.

Axe 4 : Réemploi, réparation, réutilisation : Projet recyclerie en cours

Axe 5 : Développer de nouvelles filières : Installation de 15 bornes d'apport volontaires biodéchets supplémentaires.

* Recyclerie

La Communauté de Communes continue le travail avec la structure porteuse identifiée sur le territoire (Recycl'O Sources).

Des conventions ont été signées avec les communes pour permettre la mise à disposition de locaux.

Sur Saint Jean d'Illac :

La commune met à disposition un espace pour le stockage sur le site du PEA depuis le 18/04/2025 pour un loyer pris en charge par la CC JEB de 878,55€/mois.

Sur Canéjan :

La commune met à disposition un local pour la vente sur le centre commercial de la House. Une convention tripartite a été signée en décembre 2025, le loyer est pris en charge par la CC JEB pour un montant 300€/mois. Le local sera mis à disposition à compter de 2026.

La CCJEB a acquis un bâtiment en février 2025 pour installer la recyclerie avec un espace de dépôt et de vente. Elle a obtenu un financement de la Région Nouvelle Aquitaine de 112 125€ pour l'aménagement de ce bâtiment. Les travaux débuteront en 2026.

* Compostage individuel

Depuis 2006, la Communauté de Communes poursuit la distribution de composteurs aux habitants à tarifs préférentiels, l'offre a été étendue avec des composteurs bois et des lombricomposteurs en plus des composteurs plastiques.

Le montant de la participation des administrés est fixé à 40% du prix HT d

	2022	2023	2024	2025
Composteurs plastiques	81	134	98	33
Composteurs bois	89	148	137	65
Lombricomposteurs	27	14	4	3
TOTAL	197	296	239	101

Le tonnage détourné est estimé à 669 tonnes (par rapport aux ventes depuis 2006).

* Compostage collectif

En 2025 il n'y a pas eu de nouveau site de compostage collectifs installé. Les 4 sites en place fonctionnent très bien.

* Bornes « Biodéchets »

Depuis juin 2024, la Communauté de Communes propose la collecte des biodéchets via des bornes d'apport volontaires. En avril 2025, 15 bornes supplémentaires ont été installées ce qui porte leur nombre à 25.

Les administrés ont la possibilité de remplir un formulaire pour récupérer gratuitement un bioseau afin d'emmener leurs déchets dans une des bornes.

En 2025 **26,547 tonnes de biodéchets** ont été collectées.

* Animations

En 2025, la Communauté de Communes a participé aux événements suivants : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), Tous au compost et World Cleanup Day.

Pour la SERD, le deuxième « village animations » a été organisé le samedi 29 novembre à Canéjan, regroupant différents acteurs du territoire autour du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets. Des stands de sensibilisation et d'information, des ateliers participatifs et des expositions étaient au programme.

Lors de l'évènement « Tous au compost », la Communauté de Communes a organisé 3 stands de sensibilisation au compostage avec vente de composteurs sur chacune des communes.

La Communauté de Communes a également tenu un stand de sensibilisation au compostage lors du World Cleanup Day organisé par la Mairie de Cestas en septembre.

À côté de ces événements, la Communauté de Communes a organisé des animations au compostage dans le cadre des activités de CAP33.

Dépenses 2025 :Exécution des contrats :

Collecte et traitement	
Traitement des ordures ménagères y compris TGAP	1 077 662.81 €
Collecte et transport des OMR	1 033 873.70 €
Collecte et transport de la CS	1 027 890.91 €
Conditionnement et tri	520 046.50 €
Refus de tri	106 535.19 €
Collecte des PAV Verre	5 168.70 €
Collecte du verre en PâP	259 262.83 €
Collecte et traitement des biodéchets	29 938.93 €
Sous total	4 060 379.56 €
Fournitures et livraisons de bacs	
Distribution de bacs	5 249.75 €
Achat bacs/ Pièces détachés	53 704.20 €
Sous total	58 953.95 €
Achat d'équipements	
Achat abri-bacs	19 080.00 €
Composteurs individuel bois	6 954.00 €
Bioseaux	1 012.80 €
Sous total	27 046.80 €
Déchetterie	
Collecte déchetterie	504 004.76 €
Transfert transport déchetterie	282 191.24 €
Traitement non dangereux déchetterie	704 393.68 €
Traitement déchets dangereux déchetterie	362 577.52 €
Sous total	1 853 167.20 €
Animations	
Événements Semaine Européenne de Réduction des Déchets	5 197.14 €
Sensibilisation compostage	1 280.00 €
Formation habitants au compostage	1 850.00 €
Frais de bouche	747.00 €
Sous-total animation	9 074.14 €
Support de communication (création et impression)	
Création visuel affiches	2 880.00 €
Impression guides de compostage	696.00 €
Impression stickers pour bacs	1 836.00 €
Impression calendrier de collecte	564.00 €
Sacs de pré collecte tri et verre	10 032.00 €
Support communication événement	558.00 €
Dépose d'affiche	552.00 €
Sous total support de communication	17 118.00 €
	6 025 739.65 €
Subventions reçues	
CITEO	443 004.48 €
Rachat matière (VEOLIA, PENA, PAPREC, SIRMET, EPR, OI France)	175 422.85 €
ECODDS	969.21
ECOLOGIC	7 303.57 €
ECOMAISON	8 650.24 €
Total	635 350.35 €
Montant de la TEOM	
Montant de la Redevance Spéciale	115 983.02 €

Recettes 2025

Outre la TEOM (d'un montant total de 5 644 701 €), les recettes se composent essentiellement des soutiens à la reprise et à la valorisation des matériaux dans le cadre de la collecte sélective, des déchetteries et du produit de la redevance spéciale sur le territoire.

Les soutiens se sont élevés à :

- 443 004,48 € pour Citéo
- 193 025,27 € pour la valorisation des matériaux
- 115 983,02€€ pour la redevance spéciale
- 2 114€ pour la vente des composteurs

Les subventions dans le cadre de l'AAP Fonds Verts ADEME et la subvention PLPDMA de la Région NA :

- 27 635,03€ de l'ADEME (Versement année 1 sur 3)
- 28 560 € de la Région NA

5/ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)

Cette année 2025 a débuté par l'arrivée de la nouvelle technicienne milieux aquatiques, en charge notamment de la GEMAPI.

Compétence GEMAPI

Lien avec les différentes communes

Afin d'échanger avec les services de chacune des communes membres, des rendez-vous tous les 2 mois ont été mis en place pour faire un point sur les besoins, les actions faites ou à venir ainsi que des visites de terrain.

Surveillance des cours d'eau et milieux aquatiques

Tout au long de l'année, ces visites de terrain ont été effectuées afin de s'assurer de la bonne fonctionnalité hydraulique et écologique des cours d'eau.

L'objectif principal est d'anticiper ou d'intervenir sur des zones à enjeux afin de limiter le risque d'inondation ou de maintenir ou améliorer le bon état écologique des cours d'eau, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Cette année, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est venu sur le territoire suite à l'observation d'anomalies. La première concerne le Cerne signalée par le service GEMAPI de Bordeaux Métropole dans le cadre de la convention signée pour l'entretien des cours d'eau sur la commune de Saint Jean d'Illac. L'OFB a pris en charge le dossier afin de mettre en demeure l'entreprise responsable.

La seconde, sur la commune de Cestas, où un administré a signalé une anomalie possible à la confluence de la Défuite et de l'Eau Bourde. A la suite de analyses de l'eau réalisées à cet endroit, les agents de l'OFB n'ont pas observé de danger pour le milieu aquatique mais la veille des fossés en amont de la Défuite, se poursuit afin de savoir si une pollution organique chronique ne s'y développe pas.

Sur les trois communes, des embâcles ont été retirés afin de permettre le bon écoulement de l'eau et des travaux d'entretien courant ont été réalisés sur des zones à enjeux dans le cadre d'une convention (Saint Jean d'Illac), d'un marché public (Cestas) et en régie (Cestas pour 490€).

Un suivi continu de la gravière du Laugey à Saint Jean d'Illac s'effectue automatiquement grâce à la sonde installée et connectée qui donne la hauteur et la température de l'eau. Le niveau est resté stable toute l'année et aucun risque de débordement n'a été observé.

Chantiers

Plusieurs chantiers relevant de la compétence GEMAPI ont été réalisés en 2024 :

Sur la commune de Saint Jean d'Illac, les travaux d'entretien courant inscrits dans le Plan Pluriannuel de Gestion de la Jalle de Blanquefort ont débuté en application de la convention signée avec le service GEMAPI de Bordeaux Métropole pour un montant de 17 000 € TTC.

Sur la commune de Canéjan, la prolifération d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) comme la Jussie ou l'Elodée du Canada, sur les étangs de la Briquèterie et sur le Lac Vert, ont nécessité le passage d'une barge amphibie pour les faucher et/ou arracher. Ces plantes aquatiques asphyxient et dégradent la qualité de ces plans d'eau.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Valemar pendant 20 jours pour un coût total de 34 618 € TTC.

Conformément aux préconisations émises par l'association de l'écosite du Bourgailh, suite à l'inventaire naturaliste effectué à partir de 2023 le long du ruisseau des Sources et de long de l'Eau Bourde, le grillage délimitant l'ancien site de Solectron a été retiré afin de permettre la libre circulation de la faune sauvage mais également de réduire l'érosion des berges causée par la création d'un sentier entre le grillage et l'Eau Bourde.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PM Terrassement pour un coût total TTC de 38 304 €.

En continuité, une réflexion a été engagée avec les associations de Cestas et Canéjan utilisatrices du site dans le but de mieux identifier leurs pratiques et proposer un nouveau cheminement permettant la régénération de la végétation pour le maintien des berges tout en garantissant la sécurité des usagers.

Enfin, sur la Commune de Cestas, un peuplier tombé dans le lit de l'Eau Bourde au niveau de la station d'épuration de Mano, qui constitue une zone à enjeu, a été tronçonné et retiré pour assurer le bon écoulement de l'eau. Ce chantier a été assuré par des agents de la commune de Cestas durant le mois d'août.

Fin de l'inventaire du Ribeyrot par l'Ecosite du Bourgailh

Débuté en 2024, l'inventaire biodiversité 4 saisons du Ribeyrot s'est terminé en juillet. Il a été effectué par l'association de l'Ecosite du Bourgailh pendant 1 an pour un montant total de 12 086,06 € TTC.

D'après le rapport fourni, ce site a une bonne capacité d'accueil de la biodiversité végétale et animale, pour certaines espèces protégées (Lamproie de planer, Osmonde royale).

Marché public avec Arcins environnement pour l'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Eau Bourde

Un accord cadre portant sur les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Eau Bourde et des fossés émissaires a été conclu avec l'association Arcins Environnement Service pour une durée de 2 ans (avec 2 périodes de reconduction d'un an soit un total de 4 ans) à compter du 17 septembre 2025 pour un montant maximum de 110 000 € HT.

Le premier marché subséquent issu de cet accord-cadre a été signé en novembre et concerne des prestations d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la commune de Cestas pour un montant de 9 358,50 HT. La première intervention s'est effectuée au niveau du cimetière du bourg avec des retraits d'embâcles, dont une souche, et un renfort de berge avec une technique de génie écologique de mise en place d'un peigne végétal à partir de branchages issus de cette même zone.

La deuxième a concerné le retrait d'embâcles, dont un grand Frêne tombé lors d'un épisode de forte pluie et de vent, en partant d'une trentaine de mètres avant le Pont des amours et une cinquantaine après la station d'épuration de Mano.

L'entretien courant va s'échelonner sur plusieurs années et concernera en priorité, des zones à enjeu de protection contre le risque inondation (proximité d'habitation, d'infrastructure ou de zone d'activité). Certains linéaires, loin de zones urbanisées, seront favorisés en libre évolution pour laisser les espèces accomplir leur cycle de vie en toute quiétude tout en diversifiant les habitats.

Préparation d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'Eau Bourde

La politique de l'eau en France est fondée sur les grandes lois de 1964, 1992, 2000, ainsi que les lois MPTAM (2014), NOTRE (2015) et GEMAPI (2017) pour ce qui relève des compétences locales de l'eau.

L'objectif principal est de rétablir, ou maintenir lorsque c'est déjà le cas, le bon état écologique et chimique des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides...) dits de surfaces et des eaux souterraines. Cet objectif est constant depuis les premières conventions conclues avec les communes du bassin versant depuis les années 1980.

L'atteinte de cet objectif à l'échelle locale passe obligatoirement par des outils comme le PPG qui s'élabore avec une cohérence amont-aval et rive gauche-rive droite sur l'intégralité du bassin versant. Cela permet d'avoir une meilleure gestion des moyens humains, techniques et financiers sur 5 à 10 ans.

Dans un cadre d'échanges renforcés, les services GEMAPI du bassin versant et les acteurs de l'eau du territoire ont débuté un travail de réflexion autour de la rédaction d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières du PPG de l'Eau Bourde qui constitue la première étape d'élaboration.

DIG des fossés d'intérêts communautaires

Après relecture, des demandes de modifications et de compléments d'information ont été nécessaires concernant le dossier de DIG des fossés d'intérêt communautaire. Les derniers éléments reçus en décembre permettront la mise à jour du dossier pour l'envoyer à la Préfecture de la Gironde.

B. LES COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

L'entretien des espaces boisés et accotements a été assuré tant par les agents de la Communauté de Communes que par les agents des Communes membres mis à disposition.

2/ Politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes poursuit son accompagnement en matière de politique du logement social.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été définitivement adopté, après avis des communes membres et des services de l'Etat, par délibération n°2024/5/10 du conseil communautaire du 24 septembre 2024.

Le PLH a pour objectif de définir le projet communautaire en matière de politique de l'habitat pour la période 2024-2030. Il concerne donc les 3 communes de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets.

Le volet attribution des logements est quant à lui guidé par la Conférence Intercommunale sur le Logement (CIL).

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a pour objectif de définir la stratégie en termes de peuplement et d'attribution des logements locatifs sociaux ainsi que la stratégie d'information et de gestion des demandeurs.

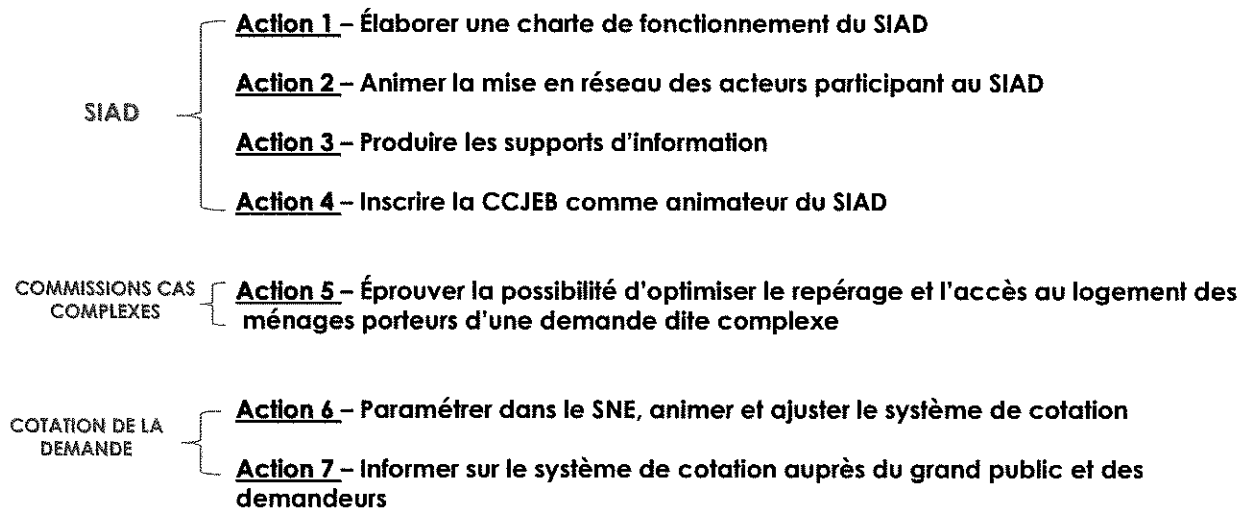
La stratégie en termes de peuplement et d'attribution est déclinée dans un document cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) avec une grille de cotation de la demande de logements qui permet de classer les demandes de logement. Il s'agit d'une aide à la décision pour les commissions d'attribution.

La stratégie en termes d'information et de gestion des demandeurs est quant à elle déclinée dans le Plan Partenarial de Gestion et d'Information du Demandeur (PPGDID) qui a été adopté par délibération n°2025/1/29 du conseil communautaire en date du 24 mars 2025.

Le PPGDID s'articule autour de 3 axes :

- Satisfaire le droit à l'information,
- Organiser la gestion partagée de la demande,
- Définir un système de cotation de la demande,

Ces 3 axes sont ensuite déclinés en 7 actions:



25

Le PPGDID comporte donc en annexe la charte de fonctionnement du SIAD, service d'information et d'accueil des demandeurs de logement. Ce SIAD permet d'identifier des lieux d'information, d'accueil et d'enregistrement de la demande en logement social sur le territoire de la CCJEB.

Au PPGDID est également annexé une convention de gestion partagée de la demande.

Cette convention a plusieurs objectifs dont :

- mieux connaître la demande et adapter l'offre
- renforcer le droit à l'information du demandeur
- transparence dans le processus d'attribution de logements sociaux/ **Garantir une équité**
- efficacité du traitement des demandes de logement social au niveau intercommunal
- centralisation des demandes de logement social, des pièces justificatives, des informations relatives à la situation des demandeurs et à l'évolution de leurs dossiers/ **Dossier Unique**

La CCJEB est devenue guichet enregistreur en signant avec l'Etat, une convention pour l'utilisation du SNE (Système National d'Enregistrement). La grille de cotation de la demande y a été intégrée.

L'action 5 du PPGDID instaure une nouvelle commission dénommée commission « cas complexes ». Cette commission est un dispositif inter-partenarial afin d'étudier des dossiers dits « cas complexes » en matière d'accès et de maintien au logement social sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde.

Elle s'est réunie pour la première fois le mardi 18 novembre à CESTAS. Cette réunion a permis de présenter les objectifs de cette commission, d'examiner et d'adopter ses modalités de fonctionnement, d'adopter la liste de ses membres permanents et ponctuels et de travailler sur le formulaire de saisine. Ces documents ont également été présentés à la Conférence Intercommunale (CIL) du Logement qui s'est réunie le mardi 25 novembre 2025.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Bilan de la demande et des attributions des logements sociaux de l'année 2024 sur le territoire Jalle Eau Bourde

2. Point d'étape du PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information des Demandeurs)
 - Etat d'avancement et perspectives en termes d'information et de gestion des demandeurs
3. Proposition soumis au vote de la CIL :
 - Projet de charte de fonctionnement du SIAD
 - Projet de convention de gestion partagée de la demande en logement social
 - Signature de la convention concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de Logement Locatif social
 - Projet de fonctionnement des commissions « cas complexes »
 - Signature de la CIA

L'année 2025 a également permis le recrutement d'un agent en charge de gérer le PPGDID, le service d'information et d'accueil des demandeurs de logements (SIAD) ainsi que la saisie et le suivi des dossiers dans le SNE. Cet agent a rencontré l'ensemble des partenaires du logement (bailleurs et partenaires sociaux) afin d'établir une photographie précise des pratiques, dégager les points forts du territoire et repérer les leviers d'amélioration. Des supports d'informations sur le logement social et les différentes de la demande sont en cours de finalisation.

Le bilan des actions du PPGDID est le suivant :

Actions (7)	A valider	En cours	A faire
Action 1 – Élaborer une charte de fonctionnement du SIAD	Charte de fonctionnement Faït le 28 mars 2025 en annexe du PPGDID	Identification des lieux d'information, d'accueil et d'enregistrement de la demande	
Action 2 – Animer la mise en réseau des acteurs participant au SIAD	Guichet enregistré (signature de la convention concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement local social)		<ul style="list-style-type: none"> > Concevoir des sessions de formation et d'information à destination des acteurs des niveaux 1 et 2 du SIAD > Organiser des réseaux d'échanges > Mettre en œuvre des outils de communication: Outils numériques, FAQ
Action 3 – Produire les supports d'information		<ul style="list-style-type: none"> > Guide du logement pour les partenaires > Guide du logement pour le public 	Création de 2 pages internet sur les sites des communes et CCJEB
Action 4 – Inscrire la CCJEB comme animateur du SIAD			Assurer le suivi du SIAD
Action 5 – Éprouver la possibilité d'optimiser le repérage et l'accès au logement des ménages porteurs d'une demande dite complexe	<ul style="list-style-type: none"> > Projet de fonctionnement des commissions «cas complexes» > Formulaire de soliste 		
Action 6 – Paramétrer dans le SNE, animer et ajuster le système de cotation	La grille de cotation a été paramétrée dans le SNE en <u>Aout</u> 2025	<ul style="list-style-type: none"> > Animation de l'appropriation du dispositif de la cotation > Utilisation de la cotation au fil du processus d'attribution 	Bilan annuel, évaluation triennale et finale
Action 7 – Informer sur le système de cotation auprès du grand public et des demandeurs		Mise en place du dispositif de la cotation de la demande	Animation et information sur la cotation de la demande

18

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie - pistes cyclables

Au cours de l'année 2025, les travaux et projets suivants ont été réalisés :

- 2eme tranche et achèvement de la voie verte RD106 sur la Commune de Saint Jean d'Illac
- Voie verte RD211 vers Martignas
- Démarrage de la dernière tranche de la piste cyclable entre Canéjan et Cestas (ZA du Courneau) – la fin des travaux est prévue fin février 2026
- Etudes en cours pour la réalisation de la piste cyclable SJI/Pierroton (RD211) – les travaux seront réalisés par le Département dans le cadre du recalibrage de la RD 211
- Etudes en cours pour la création d'une piste cyclable desservant la zone d'activités de Pot-au-Pin
- Travaux de maintenance des pistes cyclables (RD1010 – Canéjan/Cestas)
- Revêtement de la piste cyclable de Toctoucau/Pierroton (1ere tranche)

4/ Action sociale d'intérêt communautaire

a – L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

1 – Le service emploi : un outil structurant au service du territoire

Créé en 2019, le service emploi poursuit depuis six ans une mission centrale : **faciliter l'accès à l'emploi des habitants** tout en **accompagnant les entreprises locales dans leurs besoins de recrutement**, dans un esprit de proximité et de coopération territoriale.

Dans un **contexte économique particulièrement tendu en 2025**, marqué notamment par une baisse du volume d'offres d'emploi disponibles, le service emploi a maintenu une dynamique d'actions forte, en adaptant ses formats, en renforçant ses partenariats et en poursuivant le développement de son offre de services à destination des publics et des employeurs.

2 – L'accompagnement des habitants vers l'emploi

2.1. Un vivier actif et suivi dans la durée

En 2025, **147 nouvelles personnes** ont intégré le service emploi. Le vivier actif compte désormais **711 habitants**, qui bénéficient de conseils personnalisés et reçoivent chaque semaine les actualités du service : offres d'emploi, ateliers, événements, informations partenaires.

Cette animation continue du vivier permet de maintenir le lien avec les publics, de sécuriser les parcours et de proposer des opportunités adaptées aux situations individuelles, malgré un marché de l'emploi plus contraint.

2.2. Des ateliers collectifs renforcés et renouvelés

Le service emploi a reconduit des ateliers CV et des ateliers « Coup de Pouce » en partenariat avec la Cravate Solidaire.

Deux **nouveaux ateliers** ont été lancés afin de répondre aux besoins identifiés sur le terrain :

- *Préparer ses entretiens de recrutement* : travailler la posture, l'argumentaire et la mise en valeur des compétences ;
- *Booster sa recherche d'emploi avec LinkedIn* : optimiser son profil, développer son réseau professionnel et utiliser les outils numériques au service de sa recherche.

Ces ateliers collectifs complètent l'accompagnement et favorisent l'autonomie des publics dans leurs démarches.

2.3. Une orientation vers des experts, mission phare du service emploi

L'accueil et l'orientation des publics spécifiques constituent une mission centrale du service emploi. En tant que guichet de proximité, le service assure un premier niveau d'écoute, d'analyse et de sécurisation des parcours, avant d'orienter les usagers vers les conseillers et structures spécialisés (Mission Locale, PLIE, CEP, partenaires de l'insertion et de l'orientation).

Cette approche permet d'apporter une réponse adaptée à chaque situation et d'inscrire les parcours dans une dynamique de coopération et de complémentarité entre acteurs du territoire.

3 – Le soutien aux entreprises locales

3.1. Un réseau d'entreprises consolidé

Le service emploi s'appuie sur un **réseau d'entreprises et de partenaires**. Ce réseau permet de mieux appréhender les besoins en recrutement dans certains métiers et de co-construire des actions adaptées.

3.2. Innover dans les formats de rencontre

En 2025, le service emploi a poursuivi l'**expérimentation de formats innovants de rencontre**, visant à sortir des schémas classiques de recrutement, à révéler des potentiels et à faire émerger des vocations.

Parmi les actions phares :

- **Jobs en cuisine**, favorisant les échanges informels et la rencontre avec plusieurs employeurs d'un même secteur ;
- **Stade vers l'emploi**, organisé en partenariat avec le SAGC – section football, combinant ateliers sportifs et recrutement.

Ces formats permettent de lever certains freins au recrutement et de valoriser les compétences autrement que par le seul CV.

4 – Des actions à fort impact reconduites

Plusieurs actions ayant démontré leur efficacité ont été **renouvelées en 2025**, parmi lesquelles :

- Jobs en entrepôts ;
- Horizon Pro ;
- Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ;
- Découverte des métiers de la logistique et du transport ;
- Informations collectives CESU et CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- Jobs d'été ;
- Visites d'entreprises.

Ces événements, à forte attractivité, contribuent à la mobilisation des publics et au rapprochement entre habitants et entreprises du territoire.

5 – Partenariats, communication et évaluation

5.1. Une adhésion renouvelée à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

En 2025, la Communauté de Communes a **renouvelé son adhésion à l'association Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine**, permettant aux **deux agents du service emploi** de bénéficier pleinement des ressources et actions proposées par l'agence régionale.

Cette adhésion contribue à la **montée en compétences continue de l'équipe**, à travers :

- l'accès au **programme régional de professionnalisation** (formations, webinaires, rencontres professionnelles) ;
- des **temps d'échanges et de mutualisation** avec d'autres adhérents et professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- la **réception régulière de la lettre d'information** et des ressources documentaires ;
- un **suivi de l'actualité régionale** dans les champs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Ce partenariat participe à la **qualité du service rendu aux habitants et aux entreprises**, en garantissant une information actualisée et des pratiques professionnelles en phase avec les évolutions des politiques publiques et des dispositifs.

5.2. Des synergies territoriales renforcées

Le service emploi poursuit son travail de **mise en réseau des acteurs locaux de l'emploi**, de la formation et de l'insertion. Ces synergies permettent de proposer des réponses coordonnées aux enjeux du territoire et de renforcer l'efficacité des actions menées.

5.3. Une communication renforcée

En 2025, la communication a été renforcée par :

- l'envoi régulier d'actualités emploi aux habitants inscrits ;
- une présence accrue en ligne, notamment sur les **réseaux professionnels comme LinkedIn**, afin de valoriser les actions, informer des actualités du service et toucher un public élargi.

5.4. Une démarche qualité affirmée

La **satisfaction des usagers** est mesurée de manière systématique à l'issue de chaque événement, via des enquêtes dédiées. Ces retours permettent d'ajuster en continu les formats, les contenus et les modalités d'intervention du service emploi.

b - Les PLIE

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils destinés à favoriser le retour à l'emploi durable ou à l'accès à une formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et les entreprises.

Le PLIE des Sources

Le PLIE des Sources est situé sur la Commune de Canéjan, et intervient sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que la Commune de Pessac.

La participation communautaire pour 2025 est de 33 471€.

Le PLIE Espace Technowest « Adsi Technowest »

L'ADSI TECHNOWEST initie, développe, met en œuvre et gère toute initiative contribuant à l'insertion professionnelle de tous les publics en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.

Il coordonne, anime et gère le PLIE Espace Technowest, situé sur la Commune de Saint Jean d'Illac.

La participation communautaire pour 2025 est de 10 234,40 € (autorisée par délibération n°2025-2-15 du Conseil Communautaire du 8 avril 2025 - signature d'un avenant n° 1 à la convention partenariat 2024/2026)

c -Les Missions Locales

Les Missions Locales font parties du service public de l'emploi. Dans ce cadre, elles ont une mission d'accompagnement global en direction des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. Les Missions Locales interviennent dans les secteurs de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé.

La Mission Locale des Graves

Le montant de la subvention annuelle s'élève à 33 904 € pour l'année 2025.

La Mission Locale Technowest

La Mission Locale Technowest est située sur la Commune de Saint Jean d'Illac.

La participation communautaire 2025 est de :

- 9 665 € pour la subvention de fonctionnement.
- 1 079 € pour le Fonds Local d'Aide aux Jeunes

d - L'IREP

L'Institut de Recherche et d'Education Permanente, situé à Gradignan, est une école spécialisée. Elle se démarque par son engagement dans la formation continue et professionnelle, offrant des programmes adaptés aux besoins du marché du travail.

Elle accueille tous types de public et leur propose des parcours de formation individualisés ou collectifs.

La participation communautaire 2025 est de 9 117 €.

e - L'Accorderie de Canéjan et Pays des Graves

L'Accorderie Canéjan et Pays des Graves, association implantée sur la Commune de Canéjan regroupe les Communes de Canéjan, Cestas, Saint Jean d'Illac, Léognan, Gradignan, Pessac, Villenave d'Ornon, Salles, Bordeaux. Elle participe à l'amélioration du tissu social du sud de l'agglomération bordelaise, son objectif étant de favoriser, par les échanges de services entre habitants, le développement de liens de solidarité et de convivialité.

La participation communautaire 2025 est de 5 500 €.

f - Les clefs du jardin

L'association les Clefs du Jardin, située sur la Commune de Canéjan, a été créée en 2021 dans le cadre d'un chantier d'insertion avec pour objectifs :

- produire des plants de légumes
- mettre à disposition un pôle bien-être pour des professionnels de la médecine alternative et de pratiques de développement personnel
- animer des ateliers de sensibilisation à la permaculture

L'Association a fait part de difficultés financières pour maintenir ses activités et de son souhait de dissolution à l'issue de la saison estivale et de la fin de la récolte. La Communauté de Communes a souhaité apporter son soutien à l'association afin de l'accompagner à maintenir son fonctionnement jusqu'à la cessation de ses activités prévue au 30 septembre 2025, à l'issue de la vente des récoltes, par le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant de 24 999,67 €.

Par la suite, la Communauté de Communes a voulu mettre à disposition cette surface pour la production d'une ou plusieurs activités agricoles. Dans ce cadre, elle a sélectionné un porteur de projet désireux de s'ancrer territorialement et en mesure de poursuivre la dynamique économique initiée.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été engagé. Conformément à la délibération n°2025-4-10 du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2025, un bail à ferme a été signé avec la SCEA Champs Libre.

g - Convention Territoriale Globale

En 2025, la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde a constitué un cadre structurant pour renforcer la cohérence des politiques sociales et familiales du territoire. L'année a été marquée par la volonté de renforcer le partenariat avec la CAF et une meilleure coordination entre les communes membres, avec l'ouverture d'un poste de Chargé de coopération à l'échelle intercommunale.

Localement, des actions prioritaires ont été consolidées autour de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux droits.

La CTG a également favorisé une approche plus transversale, intégrant les enjeux de solidarité, d'inclusion et de développement social local.

Ce travail a permis de poser des bases solides pour l'ajustement des actions de la Communauté de Communes pour les années suivantes.

5/ Eau et assainissement

Dans le cadre des études préalables aux transferts de compétence, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé avec la société G4 Ingénierie pour un montant forfaitaire de 33 337,50 € HT.

Dans le même temps, la Communauté de Communes a obtenu une aide financière de l'Agence de l'Eau d'un montant de 16 669 €.

Une procédure de modification des statuts a été approuvée par les services de l'Etat (Arrêté Préfectoral du 19 décembre 2025) afin de reporter ce transfert de compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2028.

C – LES COMPETENCES FACULTATIVES

1/ Transports

A. Bilan annuel

La Communauté de Communes assure la gestion de l'ensemble de la régie des transports.

Afin d'effectuer l'activité transport, le service est équipé de matériel roulant ci-dessous :

- 1 véhicule léger de service
- 1 utilitaire léger PMR
- 3 minibus (9 places inclus conducteur)
- 3 autocars moyenne (capacité 22 places)
- 3 autobus de ligne (capacité de 56 à 74 places)
- 12 autobus scolaires (capacité de 56 à 63 places)
- 1 autocar de relais

Sur les 23 véhicules affectés aux transports, 12 ont un équipement PMR, soit la moitié de la flotte.

En 2025, les véhicules du service ont parcouru 403 425 kilomètres. La consommation en carburant (gasoil) du service s'établit autour de 114 170 litres.

La régie des transports est composée de 23 agents : 18 conducteurs-receveurs, 3 assistantes administratives (faisant également office d'agents d'accueil), 1 responsable d'exploitation et 1 directeur de service.

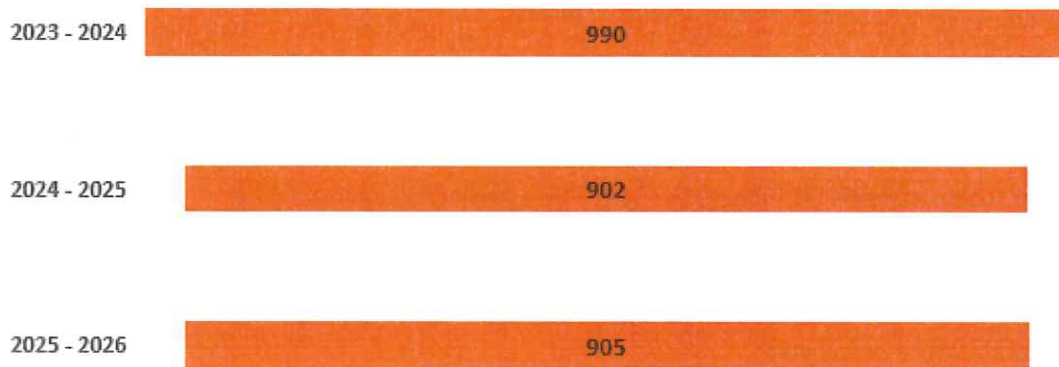
En 2025, élus et techniciens se sont réunis lors de commissions :

- 8/04/2025 : Conseil d'Exploitation de la Régie - présentation et approbation du budget
- 23/09/2025 : Commission transport - point d'étape
- 3/11/2025 : Commission mobilité - point spécifique sur le PDMS relatif à la restructuration du réseau Prox'Bus (présentation par le cabinet TECURBIS).

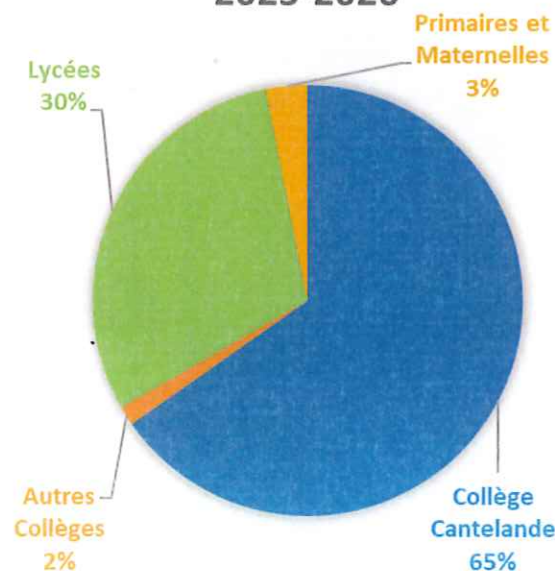
a - Transport scolaire

Le Conseil Régional a voté la revalorisation du barème régional des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée scolaire 2023, cette hausse est étalée sur 3 années scolaires (2023-2024, 2024-2025 puis 2025-2026) avec une évolution annuelle de 3,5 %.

Nombre d'abonnement



RÉPARTITION DES ABONNEMENTS REGION NOUVELLE AQUITAINE 2025-2026



Les données montrent que les 2/3 des élèves transportés sont inscrits sur les circuits du collège de Cantelände.

Comme chaque année, les circuits ont été remodelés pour respecter les effectifs dans les véhicules de transports scolaires. Faute d'inscription depuis au moins 2 ans, la suppression des circuits à destination des groupes scolaires Parc et Réjouit, à Cestas, a été demandée et actée par les services de la Région.

La limite d'âge du matériel roulant, fixée légalement à 15 ans pour le transport scolaire, a nécessité l'achat d'un autocar neuf de 61 places passagers pour un montant de 196 590,24 € HT (235 738,28 € TTC). L'autocar, commandé en 2024, a été réceptionné au deuxième trimestre 2025 et mis en service.

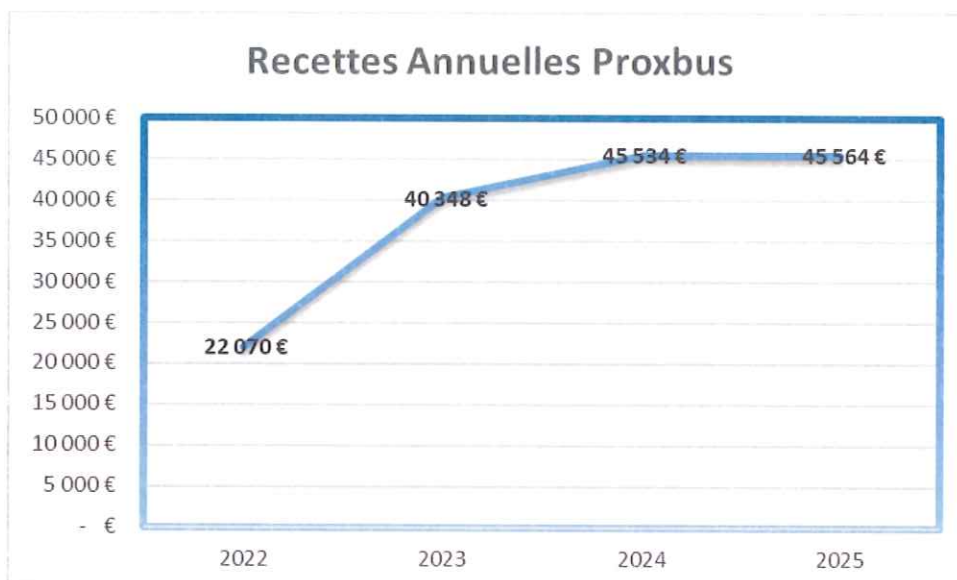
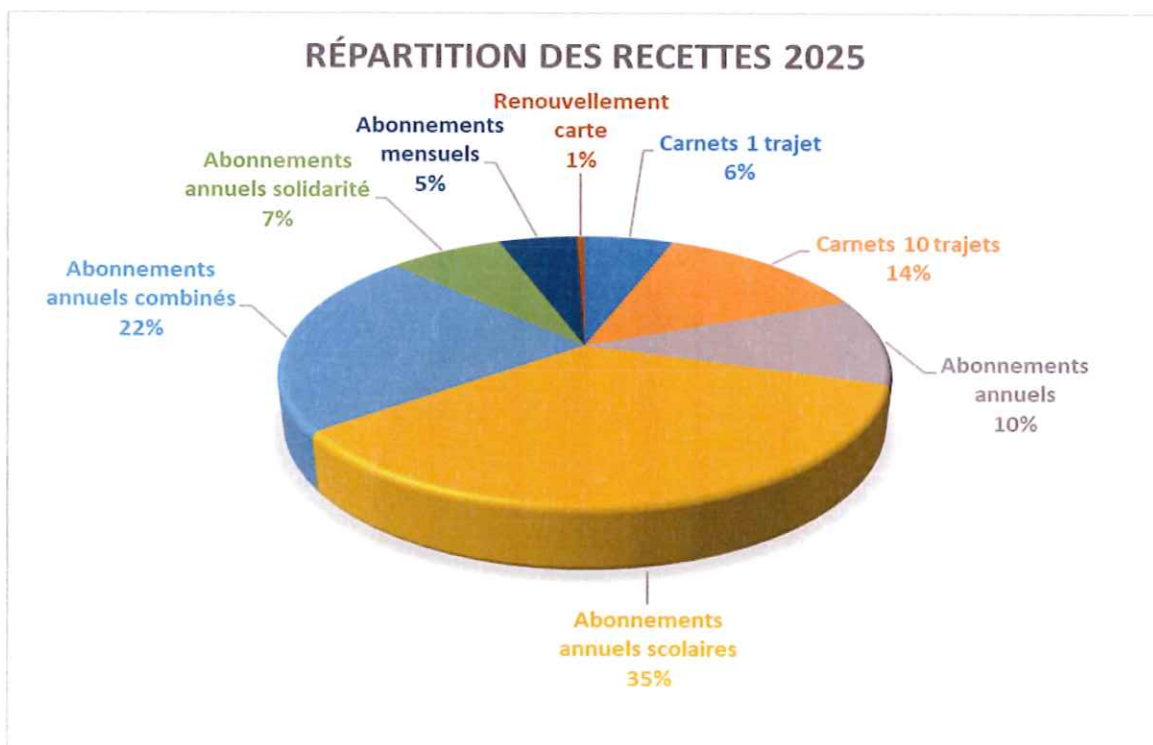
Afin de respecter la règle de vétusté, un nouvel autocar, ayant les mêmes caractéristiques que le précédent a été commandé fin 2025, pour une livraison courant troisième trimestre 2026. La commande a été engagée auprès de l'UGAP le 18/12/2025 pour un montant de 204 123,08 € HT (244 777,70 € TTC).

b -Transport en commun Prox'Bus

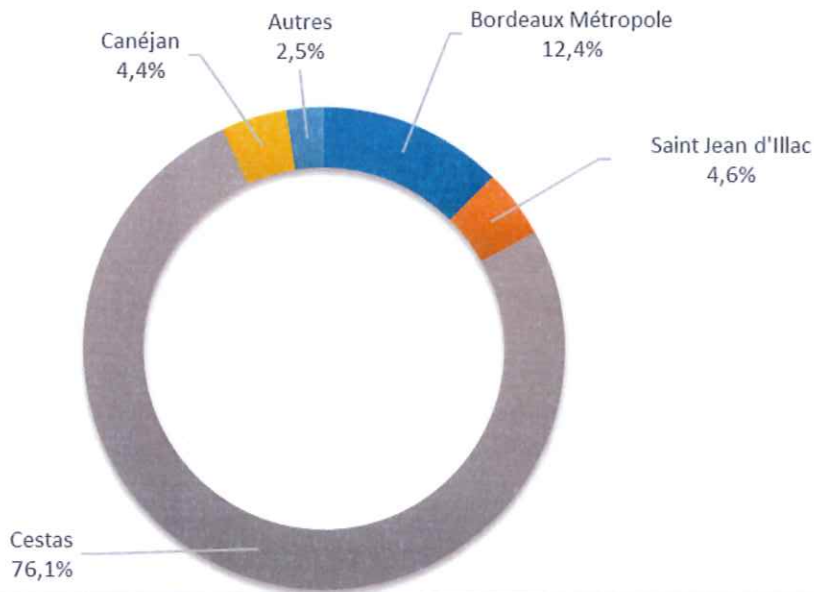
Conformément à la délibération n°2025/3/23 du Conseil Communautaire, la tarification a été mise en place. Elle fixe le tarif plein annuel à 162 € et adopte la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans, à l’instar des réseaux de transport voisins.

Les recettes de la régie Prox’Bus sont stables par rapport à 2024 en s’établissant à : **45 564 €** répartis comme suit :

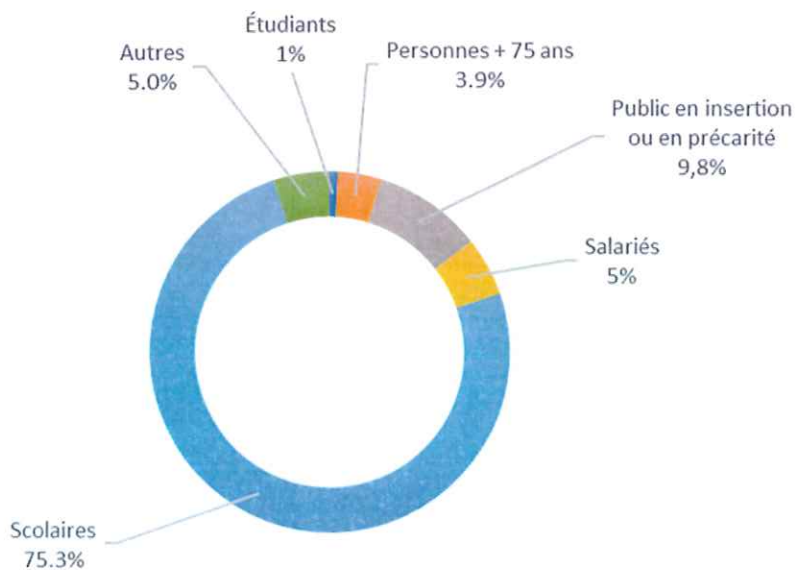
- **103** cartes d’abonnements mensuels à 22 € soit **2 266 €**
- **28** cartes d’abonnements annuels (20 à 156 € et 10 à 162 €) soit **4 740 €**
- **110** cartes d’abonnements annuels scolaires (98 à 156 € et 5 à 162 €) soit **16 098 €**
- **255** cartes d’abonnement combiné annuel à 40 € soit **10 200 €**
- **83** cartes d’abonnement solidaire à 40 € soit **3 320 €**
- 25 duplicatas à 10 € soit **240 €**
- **615** carnets 10 voyages à 10 € soit **6 150 €**
- **170** carnets 1 voyage à 15 € soit **2 550 €**



Résidence des abonnés



Typologie des abonnés



La fréquentation de la ligne des Centres commerciaux exploitée les vendredis au départ de Canéjan et à destination d'Intermarché de Cestas-Gazinet se maintient, avec une moyenne de 5 usagers. Trois arrêts sont fréquentés sur la ligne : Centre Commercial La House, Prés de Petiot et Mairie de Canéjan.

La fréquentation des lignes quotidiennes de ramassage pour les bénéficiaires déjeunant au sein des deux RPA de Cestas reste également stable avec une moyenne de 9 usagers pour la RPA de Gazinet et 11 usagers pour la RPA du Bourg.

Depuis le lancement, durant l'été 2024, du nouveau site internet dédié à Prox'Bus, la fréquentation ne cesse de croître. De janvier 2025 à août 2025, on dénombre, en moyenne, 712 visites mensuelles (en moyenne, 712 visites mensuelles). Quant au nombre total d'impression (accès via un lien dans des moteurs de recherche ou d'autres sites) il est de 4 722 de visites mensuelles, en moyenne.

Les lignes de Prox'Bus, intégrées au calculateur d'itinéraire Modalis, sont régulièrement mises à jour en fonction du trafic ou des modifications de lignes. Un personnel administratif supplémentaire a été formé par Nouvelle-Aquitaine Mobilité sur les logiciels dédiés à cet effet.

Les dépliants horaires sont actualisés deux fois dans l'année et mis à disposition du public à la Régie, dans les bus, dans les mairies des Communes membres ainsi qu'à la Gare de Gazinet. A compter du 1/09/2025 deux nouvelles fiches horaires ont été réalisées, et s'appuient sur les périodes scolaires et les périodes de vacances scolaires.

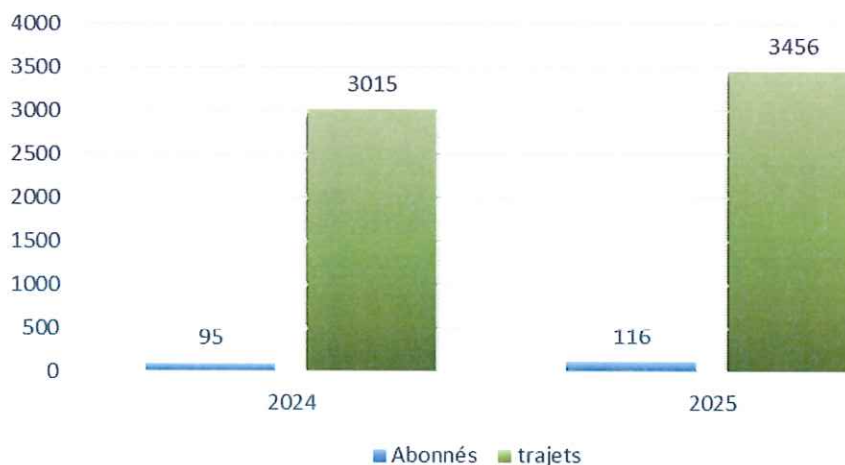
L'information voyageur a été repensée sur les poteaux d'arrêts : mise en place des deux fiches horaires, ainsi qu'une mise à jour des « thermomètres de lignes », en y intégrant les correspondances avec les autres réseaux de transports (Modalis, TBM, TER).

c -Transport à la demande

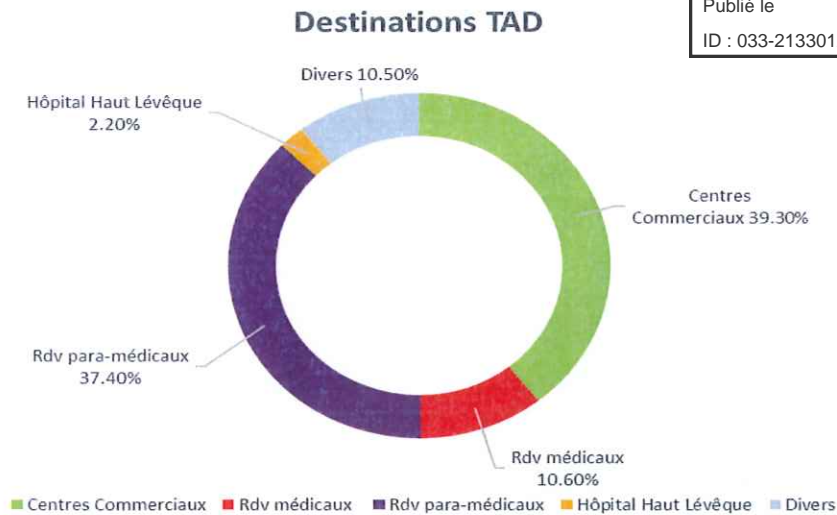
Le transport à la demande (TAD), service complémentaire au Prox'Bus, est destiné à certains usagers du territoire (PMR, personnes de plus de 75 ans, en perte d'autonomie ou sans emploi).

Pour rappel, en 2024, 95 personnes étaient inscrites, le service avait réalisé 3 015 trajets sur l'année. Pour 2025, 116 personnes sont inscrites pour 3 456 trajets.

Fréquentation TAD



L'augmentation pour l'année 2025 est de 22,11 % d'inscrits et une hausse de 14,6 % de trajets. Cela représente une moyenne de 13,8 trajets par jour.



d - Sorties scolaires

La Régie des Transports met également à disposition ses agents et son matériel, moyennant devis et facturation, aux écoles des trois communes membres afin de transporter les classes vers les différents sites sportifs et les lieux d'activités extra-scolaires.

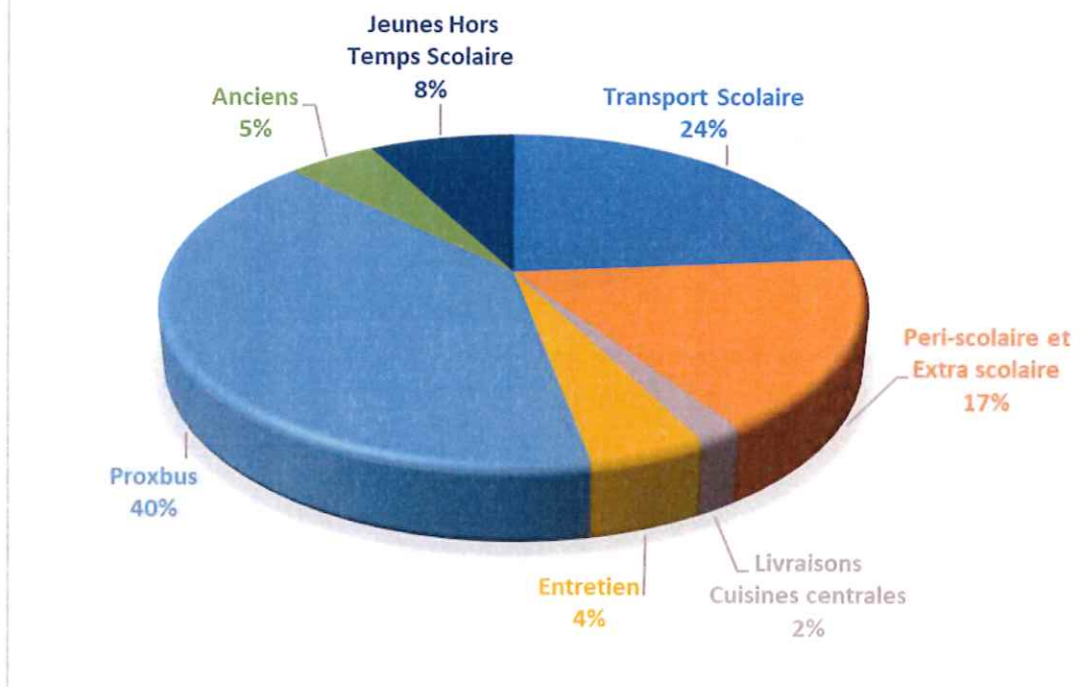
Ces déplacements s'effectuent principalement dans le département ou les communes voisines.

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde assure également des transports pour le compte de chacune des communes membres. Les modalités de facturation de ces transports ont été arrêtées par le Conseil Communautaire. En 2025, les tarifs restent inchangés.

Répartition des recettes globales facturées en 2025

	HT	TVA	TTC
CANÉJAN	21 545,91 €	2 154,59 €	23 700,50 €
ST JEAN D'ILLAC	42 670,57 €	4 267,06 €	46 937,63 €
CESTAS	151 492,32 €	15 149,23 €	166 641,55 €
TOTAL	215 708,80 €	21 570,88 €	237 279,68 €

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS TRANS (en temps d'activité)



B. ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités, a souhaité engager un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS). Il s'agit d'une démarche volontaire. La mission confiée cabinet Tecurbis, débutée le 5 novembre 2024, porte sur l'élaboration de ce PDMS ainsi que l'accompagnement dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Un marché de prestation de service a été signé avec le cabinet TECURBIS pour un montant de 71 640 €.

Ce document de planification a pour objectif :

- de rendre effectif le droit à la mobilité pour tous
- d'intégrer les spécificités du territoire
- de définir toutes les mesures prioritaires à mettre en place en tenant compte du développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

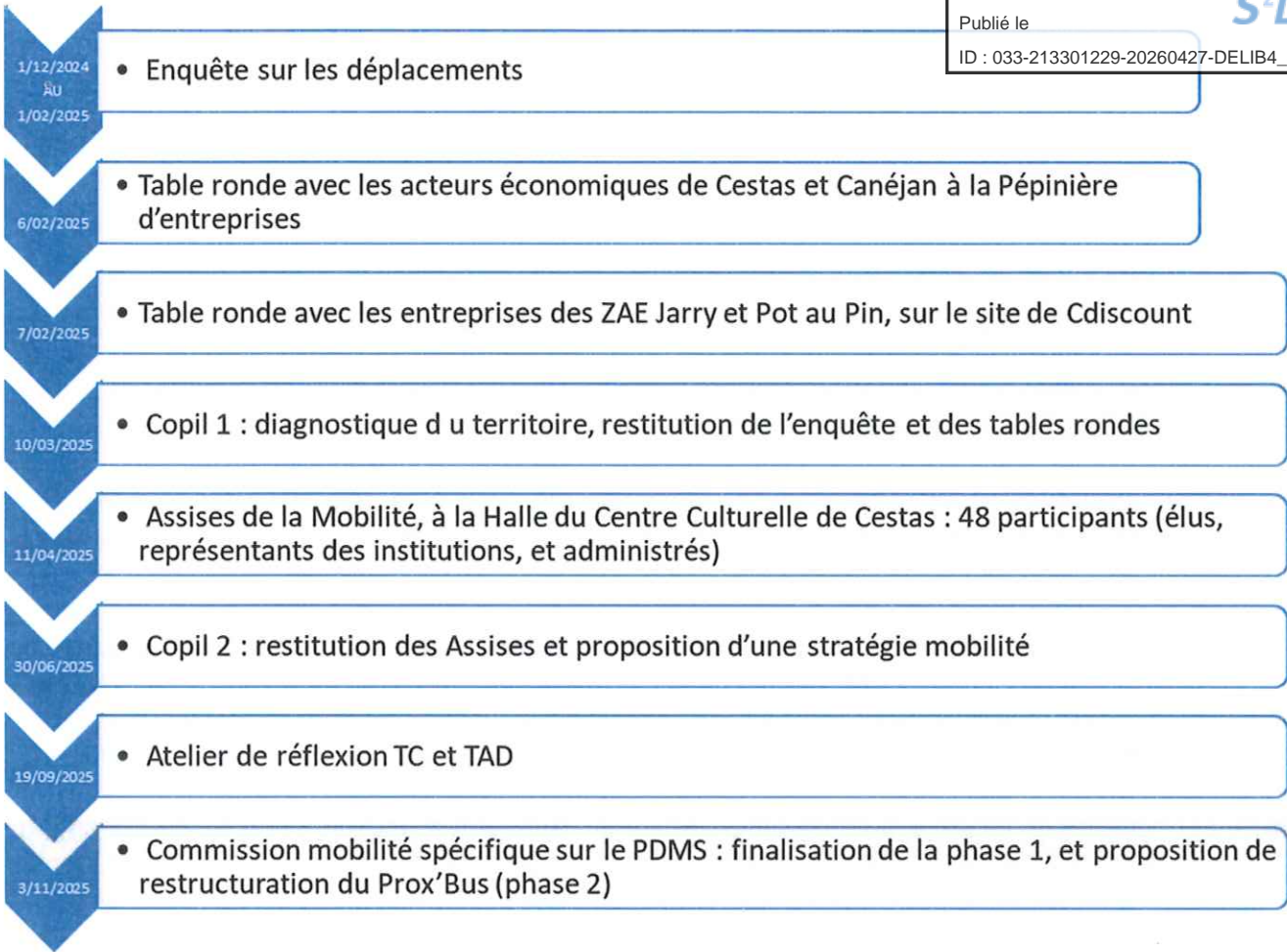
2 phases en partie concomitantes sont initiées :

- phase 1 : élaboration du PDMS :
- phase 2 : restructuration du réseau de Prox'Bus pour définir des scénarios techniques de desserte, en complémentarité avec l'offre régionale.

Avec l'objectif de définir les pratiques et besoins sur son territoire, la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde a lancé une enquête sur les déplacements du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} février 2025.

Au total, ce sont 1 022 participations complètes qui ont été recueillies. 49% des répondants habitent Cestas, 23 % Saint Jean d'Illac et 10% résident sur Canéjan.

Plusieurs réunions se sont tenues en 2025 :



La restitution globale des études par le cabinet TECURBIS est prévue en juin 2026.



Proposition d'une stratégie de mobilité

Axe 1 Renforcer et développer des solutions de transport public

- Action 1**
Multiplier les interconnexions entre TBM et Prox'bus
- Action 2**
Développer et restructurer le réseau Prox'bus
- Action 3**
Renforcer l'offre des lignes interurbaines
- Action 4**
Etudier la réouverture la gare de Cestas-Pierrotton

Axe 2 Encourager les mobilités partagées

- Action 5**
Adhérer à la plateforme de mise en relation de covoitureurs Covoit Modalis
- Action 6**
Développer des lignes de covoiturage sur les axes stratégiques du territoire
- Action 7**
Mettre en place un système d'autopartage

Axe 3 Renforcer les mobilités actives

- Action 8**
Proposer un service de location de VAE à destination des entreprises du territoire
- Action 9**
Poursuivre l'aménagement d'infrastructures cyclables
- Action 10**
Mettre en place un système de Vélo en Libre-Service

Axe 4 Promouvoir les mobilités sociales, solidaires et l'accès à l'emploi

- Action 11**
Proposer un service de prêt à tarif préférentiels de VAE, scooters, véhicules à but d'insertion
- Action 12**
Soutenir une association de transport solidaire
- Action 13**
Améliorer l'accessibilité des ZA Pot-au-Pin et Jarry
- Action 14**
Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur Plan de Mobilité Employeur

Axe transversal Renforcer la communication et la sensibilisation

C. TRAVAUX ENGAGES AVEC NOUVELLE AQUITAINE

Le Syndicat régional de la mobilité NAM a pour vocation de coordonner, faciliter et façonner une mobilité durable sur le territoire néo-aquitain. Depuis la prise de compétence AOM, la Communauté de Communes est membre de cette structure.

L'EPCI est intégrée sur plusieurs réflexions et dossiers :

- participation à la création de lignes structurantes passant par notre territoire intercommunal : Car Express Ceinture Sud-Ouest (Beautiran / Mérignac Aéroport) et Car Express Bassin Nord (Lège / Bordeaux Gare Saint Jean). Durant l'année, différents Copil, Cotech et visites terrain ont été organisés afin de finaliser les créations des points d'arrêts et des fiches horaires. Une stratégie de communication a également été définie. Ces 2 lignes sont opérationnelles depuis le 1^{er} septembre 2025.

- participation au groupe de travail Vélo Modalis : présentation par NAM du marché concernant les Abris Vélos Sécurisés (AVS) et des Vélos en Libre-Service (VLS). Recensement des besoins sur le territoire, participation aux réunions de retour d'expérience et de benchmark avec les fournisseurs et opérateurs

- participation au groupe de travail Hub de mobilité : définition des services optionnels et obligatoires sur ces pôles d'échanges multimodaux (PEM) structurants. 3 de ces PEM ont été définis comme prioritaire sur notre territoire : Gare de Gazinet-Cestas et Choisy-Latour à Cestas, ainsi qu'un pôle au niveau de la mairie de Saint Jean d'Illac.

- participation au groupe de travail « Communauté Tarifaire » : réflexion de moyen à long terme sur un projet de coopération tarifaire territoriale pour une simplification de l'expérience usager. En 2025, le groupe de travail a retenu 3 scénarios sur les 6 proposés par le cabinet d'étude.

Le premier plébiscité est un système tarifaire dit alvéolaire (plusieurs EPCI regroupées dans une zone) : l'utilisateur paie le nombre de zones parcourues.

Les deux autres scénarios, se différenciant sur la gamme tarifaire, sont de type ZPZ (Zone-Paliers-Zone) : l'utilisateur paie la zone de départ + le palier kilométrique + la zone d'arrivée.

a – Car Express 410 :

La ligne de Car Express 410, nommée « Bassin Nord » reliant Lège à Bordeaux, a été lancée le 1^{er} septembre 2025. Elle remplace l'historique ligne de car régional 412, et assure la correspondance avec le réseau Alego de la COBAN. La ligne 410 comporte 6 arrêts sur la commune de Saint Jean d'Illac. La fréquentation est conforme aux prévisions avec environ 850 validations par jour.

En concertation avec les services de la Communauté de Communes, le Région a procédé au remplacement de certains abri-bus dégradés (un au Las, et 2 au Collège de l'Estey). Un Abri Vélo Sécurisé (AVS) commandé auprès de NAM sera installé durant premier semestre 2026 à l'arrêt « Le Las ».

b – Car Express 480 :

La ligne de Car Express 480, nommée « Ceinture Sud-Ouest » reliant Beautiran au Haillan, a été lancée le 1^{er} septembre 2025. La ligne comporte 1 arrêt sur Cestas-Réjouit et 2 arrêts à Canéjan. La fréquentation continuellement en hausse atteint 104 validations jour en moyenne en novembre 2025.

Ce chiffre est relativement inférieur aux prévisions mais la ligne devrait monter en charge progressivement en lien avec son appropriation par les usagers.

Des études ont été réalisées sur le dernier trimestre 2025 afin de dynamiser la fréquentation de la ligne en actant la création, au 1^{er} janvier 2026, de deux nouveaux arrêts sur Canéjan à proximité des zones d'activités économiques.

L'arrêt sur Cestas « Réjouit Centre Commercial » a été identifié comme Pô
Deux arrêts PMR y ont été aménagés pour un montant total de 41 222,21€
(30%), Région (25%), Département (25%) et CdC JEB (20%).

La pose de deux AVS (PEM de Réjouit, et Mairie de Canéjan) financés par NAM a été actée et sera opérationnel au premier semestre 2026.

D – LES OUTILS DE LA MUTUALISATION

La mutualisation est un outil mis à disposition des collectivités territoriales qui permet d'additionner les compétences de chacune des administrations communales au profit d'un service public de qualité avec des coûts financiers limités.

1/ Les services communs et mise à disposition

Pour le mandat 2020-2026, diverses conventions dans le cadre de services communs et de conventions de mise à disposition sont engagées entre la Communauté de Communes et les communes membres :

- Convention de mise à disposition d'un service pour le balayage des voies communales de Saint Jean d'Illac et de Canéjan (délibération n° 2021-3-7 du Conseil Communautaire du 28 juin 2021)
- Conventions de mise à disposition de services et de personnel entre la Communauté de Communes et la Commune de Cestas, la Commune de Canéjan, la Commune de Saint Jean d'Illac et le CCAS de Canéjan
- Création d'un service commun d'exploitation d'une billetterie de la Communauté de Communes intitulée Régie des spectacles de Canéjan/Cestas

2/ Coopérations avec la Communauté de Communes de Montesquieu

Les Communautés de Communes de Montesquieu et de Jalle-Eau Bourde partagent, de par leur proximité géographique et leurs intérêts communs, de plus en plus de projets sur des thématiques variées dans le cadre de leurs compétences.

Une convention cadre régissant toutes les relations de coopération entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a été signée.

Elle porte sur 5 domaines de compétences : Environnement, Transition écologique et prévention des déchets, Culture, Emploi et insertion, Candidature à l'appel à projet pour la gestion territorialisée des fonds européens.

a - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

Le territoire des Communautés de Communes de Jalle-Eau Bourde et Montesquieu bénéficie d'une plateforme de rénovation énergétique depuis 2021.

Depuis le 1er janvier 2025, le dispositif national évolue : le programme SARE est remplacé par le dispositif Mon Accompagnateur Renov' (MAR) élargissant les missions du service public à un guichet unique de « l'Habitat » et plus seulement orienté sur la rénovation énergétique.

Désormais, l'ANAH devient l'opérateur pour l'Etat. L'ANAH souhaite garantir la continuité des financements et assurer le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) en proposant un nouveau dispositif d'intervention programmée sur le modèle d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) nommé le Pacte Territorial France Renov (PT).

Ce pacte territorial sera signé via une convention pour un délai compris entre 3 et 5 ans, sachant qu'il sera possible de réaliser des avenants en fonction des évolutions du dispositif.

Le Conseil Communautaire du 24 mars 2025 a pris acte du principe de forme d'un Pacte Territorial avec l'ANAH, sous réserve du maintien des pour 2025.

Une candidature commune sera formalisée par la signature de conventions avec le CREAQ, l'ALEC Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le Pacte Territorial vise à couvrir quatre thématiques principales :

- Rénovation et sobriété énergétique des logements privés, incluant la lutte contre la précarité énergétique.
- Adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap.
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- Accompagnement des copropriétés saines ou fragiles pour leurs travaux de rénovation énergétique, y compris pour les bailleurs privés.

Les missions mises en œuvre se déclinent en trois volets principaux :

- Volet 1 : Dynamique territoriale (sensibilisation et mobilisation des ménages et professionnels, information sur les aides et dispositifs existants).
- Volet 2 : Information, conseil et orientation (conseils personnalisés, orientation vers les dispositifs et appui au montage de dossiers).
- Volet 3 : Accompagnement aux travaux (soutien technique pour les projets de rénovation énergétique et adaptation, gestion des copropriétés et lutte contre l'habitat indigne).

Le rôle des opérateurs partenaires s'établit comme suit :

Le CREAQ est chargé d'accompagner les ménages et propriétaires occupants, avec une approche pluridisciplinaire : conseils techniques, accompagnement social, ingénierie financière, formation et sensibilisation. Le CREAQ couvre trois axes : rénovation exemplaire des logements, accompagnement des usagers (énergie, eau, déchets, alimentation) et préservation de la santé des occupants et de la planète.

L'ALEC Bordeaux Métropole est chargée de l'accompagnement des copropriétés, apportant expertise sur la performance énergétique, les audits, et l'amélioration de l'habitat collectif privé. L'ALEC assure également la formation des professionnels et la mobilisation des collectivités locales autour des stratégies énergie-climat.

Plusieurs actions ont été réalisées sur le territoire :

- Animation et suivi de la plateforme de rénovation énergétique, permettant l'accompagnement des ménages et copropriétés depuis la demande jusqu'au suivi des travaux lors de permanences.
- Organisation d'ateliers, webinaires et réunions, pour informer les habitants sur les aides, les solutions techniques et les démarches à entreprendre.
- Accompagnement personnalisé, avec conseils adaptés aux situations de précarité énergétique, aux besoins d'adaptation ou aux projets de copropriété.
- Suivi statistique et reporting : collecte et consolidation des données pour orienter les futures actions du territoire.

b - Fonds européens territorialisés – Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional (AMI)

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et la Communauté de Communes de Montesquieu ont déposé un dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt régional, pour les territoires qui souhaitent s'inscrire dans le volet territorial de la programmation 2021-2027 des Fonds Européens.

La Communauté de Communes de Montesquieu est désignée comme structure porteuse du futur Groupement d'Action Locale (GAL). La Région apporte un financement sur la phase de candidature et de conventionnement à hauteur de 64 800 €.

Les dépenses seront réparties à parts égales entre les deux Communautés de Communes dans le cadre d'une convention de cofinancement.

Le GAL s'est réuni trois fois au cours de l'année 2025 :

- **Le 12 Février 2025** :

Décision de sélection pour 2 dossiers

- Association Le Pré Charmant (Avis d'opportunité le 14 octobre 2024) – **Avis favorable**
- Commune de la Brède – construction d'un skate-park (Avis d'opportunité le 12 avril 2024) – **Avis favorable**

Avis d'opportunité :

- Commune de Cestas – Création d'un espace public de Médiation et d'Inclusion numérique (**favorable à l'unanimité**)
- Commune de Cestas – Espace social et solidaire (**favorable à l'unanimité**)

- **Le 19 Juin 2025** :

Décision de sélection pour 3 dossiers

- Communauté de Communes de Montesquieu – Nouvel espace multi-service évolutif phase 1 – **favorable à l'unanimité**
- Communauté de Communes de Montesquieu – Animation Politique locale du Commerce et Accompagnement d'entreprises – **favorable à l'unanimité**
- Communauté de Communes de Montesquieu – Animation GAL 2024 – **favorable à l'unanimité**

Avis d'opportunité :

- Commune de Castres-Gironde – création d'une salle de pratique d'arts martiaux (**favorable à l'unanimité**)
- Commune de Cabanac-et-Villagrains – Maison de la chasse (**favorable à l'unanimité**)

- **Le 20 Octobre 2025** :

Décision de sélection pour 3 dossiers

- Communauté de Saint Jean d'Illac – Augmentation de la capacité d'accueil au sein du complexe Pierre Favre – **favorable à l'unanimité**
- Commune de Cabanac-et-Villagrains – Maison de la chasse – **favorable à l'unanimité**
- Commune de Canéjan – Aménagement d'un Tiers Lieu - **favorable à l'unanimité**
- Communauté de Communes de Montesquieu – Animation GAL 2025 – **favorable à l'unanimité**

Avis d'opportunité :

- L'épicerie Girondine – Création d'une épicerie de produits locaux – (**favorable avec recommandations**)
- Syndicat Apicole de la Gironde – Rêves de paysage 2050 – (**favorable à l'unanimité**)

c - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Notre Communauté de Communes s'est rapprochée de celle de Montesquieu afin de réfléchir ensemble sur des objectifs communs et de mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique prenant en compte les actions prioritaires de l'ensemble des Communes du territoire. Ce CRTE a été autorisé par délibération n°2021/4/8 du Conseil Communautaire du 20 Septembre 2021.

En Nouvelle-Aquitaine, la feuille de route régionale 2025-2030, présentée lors de la COP régionale du 14 février 2025, a fixé les priorités et les leviers d'action à déployer dans les territoires. Dans ce cadre, les contrats de relance et de transition écologique évoluent désormais en « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique ». Dans ce cadre, l'Etat souhaite renforcer le partenariat avec les intercommunalités et accélérer la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire.

Par délibération n°2025-5-22 du 15 décembre 2025, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un avenant au contrat initial qui actualise et prolonge les objectifs.

Il permet de :

- poursuivre les actions engagées tout en intégrant de nouvelles priorités jusqu'en 2026, en cohérence avec les orientations nationales et régionales,
- préciser les modalités d'accompagnement de l'Etat, notamment via les dotations d'investissement mobilisables dans le cadre de la programmation pluriannuelle,
- actualiser les orientations stratégiques pour l'accélération de la transition écologique du projet de territoire approuvé le 11 octobre 2021.

Ces orientations déclinent la feuille de route régionale 2025-2030 relative à la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine :

- Orientation 1 – Mieux se loger : améliorer la sobriété énergétique des deux communautés de communes
- Orientation 2 – Mieux produire : développer la production locale d'énergies renouvelables (ENR)
- Orientation 3 – Mieux se déplacer : devenir un acteur de la mobilité de l'aire métropolitaine et soutenir le développement de mobilités décarbonées et des modes actifs de déplacement
- Orientation 4 – Mieux préserver et valoriser les écosystèmes : protéger la qualité des milieux et maîtriser l'usage des sols
- Orientation 5 – Mieux consommer : réduire et maîtriser les déchets
- Orientation 6 – Mieux se nourrir : promouvoir une agriculture et une alimentation locale, durable, saine et accessible à toutes et tous
- Orientation 7 – Consolider la cohésion sociale dans le respect de l'environnement : améliorer les services à la population et développer l'emploi et les activités

III – FINANCES

A - LES COMPTES ADMINISTRATIFS

a - Budget principal

Dépenses	35 745 710,50 €
Restes à réaliser	5 230 073,40 €
Recettes	52 689 965,35 €
Restes à réaliser	0 €
Intégration résultat de la zone de Jarry	65 514,89 € (résultat de fonctionnement excédentaire à la clôture)
Résultat :	+ 11 779 696,34 €

b - Budget annexe des transports

Dépenses	1 862 838,90 €
Restes à réaliser	207 230,78 €
Recettes	2 288 330,04 €
Résultat :	+ 218 260,36 €

c - Budget annexe du parc d'activités de la Briqueterie

Dépenses	1 089 605,70 €
Recettes	279261,10 €
Résultat :	- 810 344,60 €

d - Budget annexe du parc d'activités du Courneau

Dépenses	2 622 656,63 €
Recettes	2 409 141,68 €
Résultat :	- 213 514,95 €

e - Budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin

Dépenses	2 829 828,87 €
Recettes	2 830 617,41 €
Résultat :	+ 788,54 €

f - Budget annexe de la zone d'activités Saint Jean d'Illac/Pierroton

Dépenses	3 356 558,96 €
Recettes	1 845 392,75 €
Résultat :	- 1 511 166,21 € (achat d'un terrain - MONDI)

g - Budget annexe de la zone d'activités Illaguet Nord

Dépenses	1 857 538,94 €
Recettes	13 300,22 €
Résultat :	- 1 844 238,72 €

B – LA FISCALITE*a - Taxes directes locales*

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir les taux de fiscalité qui sont restés identiques depuis 2014, à savoir :

- Cotisation Foncière des Entreprises 26,02 %
- Foncier non bâti 1,41 %
- Taxe d'habitation 7,95 %

b - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu des bases prévisionnelles qui ont été communiquées, le Conseil Communautaire a décidé de fixer un taux unique de la TEOM :

- Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac 11,05 %

Les établissements du territoire communautaire qui en ont fait la demande en 2024 et qui ont justifié d'un contrat de ramassage des déchets ménagers propre à leur entreprise, ont été exonérés de la TEOM 2025.

c – Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement art et essai au titre de l'année de référence ont été exonérés de la CFE.

d - Dotation de solidarité

Conformément à la délibération n° 2025_4_4 du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire a voté une dotation de solidarité d'un montant total de 5 000 000 € qui se répartit comme suit :

Répartition 2025	Canéjan	Cestas	Saint Jean d'Illac
Dotation de Solidarité	1 191 470 €	2 410 420€	1 398 110 €

e - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC)

Les Services Préfectoraux ont notifié un montant de prélèvement du FPIC de 2 306 523 €, dont la répartition dérogatoire libre a été votée comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| ○ Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde | 1 383 914 € |
| ○ Commune de Canéjan | 182 697 € |
| ○ Commune de Cestas | 517 842 € |
| ○ Commune de Saint Jean d'Illac | 222 070 € |

f - Fonds de concours 2022-2026

Dans le cadre de sa politique de développement des territoires, la Communauté de Communes a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers l'attribution de fonds de concours sur la période 2022/2026.

Ce dispositif permet à la fois,

- d'apporter une aide financière à toutes les Communes pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire.
- de soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Les montants définitifs accordés aux communes membres ont été adoptés par délibération n°2025-5-14 du 15 Décembre 2025 :

- Commune de Canéjan : 359 375,00 €
- Commune de Cestas : 862 500,00 €
- Commune de Saint Jean d'Illac : 503 125,00 €

Les demandes de fonds de concours déposées par les Communes membres sont les suivantes :

COMMUNE DE CANEJAN :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 033-213301229-20260427-DELIB4_48_2026-DE

INTITULE DU DOSSIER	MONTANTS FONDS DE CONCOURS DEMANDES
Projet Place de la Libération	12 929.17 €
Projet reprise voirie	120 441.07 €
Projet vidéoprotection	49 706.29 €
Projet reprise réseau pluvial	94 471.40 €
Projet reprise Assainissement	34 952.07 €
Projet Ecole Carême	13 000.00 €
Projet végétalisation centre commercial	33 875.00 €

COMMUNE DE CESTAS :

INTITULE DU DOSSIER	MONTANTS FONDS DE CONCOURS DEMANDES
Réfection réseau EU - Avenue de Jean Moulin - Phase 2	117 951.29 €
Réfection réseau Eau Potable - Avenue Jean Moulin	21 963.90 €
Travaux sur le poste de refoulement du Bouzet	50 000.00 €
Réfection des revêtements et nettoyage de la piscine de Bouzet	50 000.00 €
Travaux d'installation - rénovation - mise aux normes de la structure polyvalente de Bouzet	119 776.12 €
Aménagement d'une station-service et aire de lavage	125 000.00 €
Réfection et chemisage du réseau EU - Zone de Toctoucau - Phase 2	106 083.33 €
Réfection de l'éclairage du terrain synthétique de football	58 333.33 €
Renforcement et réaménagement Salle Léo Lagrange	100 868.33 €
Démolition - reconstruction du Pont Chemin de passage du gros	112 500.00 €

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC :

INTITULE DU DOSSIER	MONTANTS FONDS DE CONCOURS DEMANDES
Acquisition logiciel de régie	8 720.00 €
Travaux de voirie	113 165.35 €
Rénovation - Amélioration des bâtiments communaux	77 053.46 €
Travaux aménagements des espaces naturels - fossés - forêts	25 000.00 €
Vidéoprotection	91 271.54 €
Acquisition de la parcelle AT01	184 055.24 €

g – Subventions

Les collectivités territoriales peuvent obtenir des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Afin de financer leurs investissements et réaliser des opérations visant à développer des territoires ruraux, les collectivités peuvent demander la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et/ou la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local).

En complément, le Fonds Vert vise à aider les collectivités à accélérer la transition écologique dans les territoires.

En 2025, la Communauté de Communes a déposé, dans le cadre du Fonds Vert, une demande de subvention pour les travaux de création d'une voie verte sise Avenue de Martignas sur la Commune de Saint Jean d'Illac.

Une subvention d'un montant de 76 697€ HT a été accordée, pour un montant de travaux estimé à 306 789 € HT.

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS**A – LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Au 31 décembre, la Communauté de Communes compte 42 agents répartis selon les cadres d'emploi suivants :

- Adjoint technique territorial : 20
- Rédacteur territorial : 4
- Attaché territorial : 4
- Technicien territorial : 2
- Adjoint administratif territorial : 4
- Agents de maîtrise territorial : 6
- Assistants socio-éducatifs : 1
- Apprenti 1

L'augmentation des effectifs de la Communauté de Communes résulte de plusieurs recrutements tout au long de l'année aux postes suivants :

- Animateur prévention et tri des déchets

- Chargé de contrôle qualité de la collecte des déchets
- Chargée d'entretien
- Chargée de l'attribution des logements
- Chargée de mission Plan Climat Energie Territorial (PCAET)
- Chargée de Développement économique /Animation
- Assistant de gestion comptable et financière

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement, tout au long de l'année, pour permettre aux agents communautaires de bénéficier des dispositifs suivants :

- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) proposé par le CDG 33
- Signature d'une convention avec le CDG 33 afin de pouvoir recourir à la mission de bilan professionnel
- Versement du Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel et la manière de servir

B - LA GESTION DU PERSONNEL

Les dépenses de personnel (frais de mise à disposition de personnel compris) se sont élevées à 1 219 764,64 € pour le budget principal et à 1 055 351,07 € pour le budget annexe des transports.

C - MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA PART DES COMMUNES MEMBRES

Le fonctionnement administratif, comptable et technique a été réalisé, en complément, par des personnels des Communes de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac mis à disposition de la Communauté de Communes.

Ces mises à disposition ont représenté :

- Budget principal : 410 074,58 € sur les 1 219 764,64 € de dépenses de personnel
- Budget des transports : 70 587,30 € sur les 1 055 351,07 € de dépenses de personnel

L'ensemble de ces facturations a fait l'objet d'une présentation détaillée.

Elles se sont réparties comme suit :

	Cestas	Canéjan	Saint Jean d'Ilac
BUDGET PRINCIPAL 2025			
Administration générale	235 476,33 €	6 395,85 €	
Billettique 2025	3 497,19 €	10 775,93 €	
Aires d'accueil communautaires	16 249,89 €		
Traitement des déchets			
Développement économique, emploi	676,32 €		
Intervention sur les engins – service mécanique	14 784,33 €		
Entretien des déchetteries	1 082,30 €		
Entretien salle du Courneau	6 752,00 €	605,11 €	
Aménagement Eau Bourde	2 801,64 €		
Entretien des zones d'activités	35 670,49 €	14 951,66 €	
Eclairage public		21 259,21 €	
Voirie, pistes cyclables	2 804,81 €		
Aménagement de l'espace communautaire			
Gestion logements allée de l'Etable			
Service Informatique		533,12 €	
Emploi			
Action sociale		11 611,60 €	
TOTAL	319 795, 30 €	66 132,48 €	
BUDGET DES TRANSPORTS 2025			
Frais 2025 Administration générale Mécanique	70 587,30 €		
TOTAL	390 392,60 €		

Le mandatement est intervenu sur l'année 2026

Le Président – Pierre DUCOUT

